

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



PROGRAMME: PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES DU BASSIN DU LAC TCHAD (PRESIBALT)

PAYS: CAMEROUN, NIGER, NIGERIA, RCA, TCHAD ET LA CBLT

RAPPORT D'EVALUATION

Date : DECEMBRE 2014

	<p>Chef d'équipe : S. TOUNKARA, Expert en pêche en chef OSAN.3</p> <p>Membres de l'équipe : P. DOUGNA, Socio-économiste en chef, OSHD.1 M.YINUSA, Analyste Financière, OSAN.3 A. B. DIOP, Environnementaliste, OSAN.3 N.GAHUNGA, Spécialiste en Genre, OSAN.3 S. MAOULOUD, Spécialiste en Gestion Financière, TDFO D. TILENGAR, Spécialiste en Acquisitions, TDFO A. LAOKOLE DEDJOGUERE, Agronome, TDFO/OSAN.2 M. LABA, Assistante aux décaissements, TDFO J. QUENSIERE, Consultant hydrobiologiste, OSAN.3 P. NGWALA, Spécialiste en protection sociale, ORTS E. NYIRINKWAYA, Spécialiste en acquisition, ORTS</p> <p>Chef de division: A. DAGAMAISSA</p> <p>Directeur sectoriel: C. OJUKWU</p> <p>Directeur ORTS: S. TAPSOBA</p> <p>Directeurs régionaux : M. KANGA, ORCE / O. DORE, ORNG/ J. LITSE, ORWA</p>
Révision par les pairs	<p>Pairs évaluateurs : J.L. KROMER, Expert en chef en gestion des ressources naturelles, ANRC A. DIAW, Chargé de Programme pays, CDFO M. TANGARA, Chargé de Programme pays, TDFO M. TRAORE, Expert en chef en gestion des ressources naturelles, ANRC</p>

FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



MULTINATIONAL

PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES DU BASSIN DU LAC TCHAD (PRESIBALT)

DEPARTEMENT OSAN

Décembre 2014

TABLE DES MATIÈRES

Équivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche de projet, Résumé du projet, Cadre logique axé sur les résultats, Calendrier d'exécution du programmei à viii

I – Orientation stratégique et justification	1
1.1 Liens du programme avec la stratégie et les objectifs des pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque.....	1
1.3 Coordination de l'aide.....	2
II – Description du programme	3
2.1. Composantes du programme.....	3
2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées	5
2.3. Type de programme	6
2.4. Coût du programme et dispositifs de financement.....	6
2.5. Zones et bénéficiaires du programme	8
2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du programme	9
2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du programme.....	9
2.8. Principaux indicateurs de performance.....	10
III – Faisabilité du programme	10
3.1 Performances économique et financière	10
3.2. Impact environnemental et social	11
IV – Exécution.....	14
4.1. Dispositions en matière d'exécution	14
4.2. Suivi	16
4.3. Gouvernance	17
4.4. Durabilité	17
4.5. Gestion des risques	18
4.6. Développement des connaissances	19
V – Cadre Juridique.....	19
VI – Recommandation.....	20
APPENDICE I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays	
APPENDICE II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays	
APPENDICE III. Carte de la zone de PRESIBALT	
APPENDICE IV : Note sur la prise en compte des facteurs de fragilité	
APPENDICE V: Principales infrastructures prévues par pays	
VOLUME 2 : ANNEXES TECHNIQUES	

Équivalence monétaire

(septembre 2014)

1 UC	=	755, 23	XOF
1 UC	=	755, 23	XAF
1 UC	=	239, 97	NGN
1 UC	=	1,13	EUR
1 UC	=	1,55	USD

Année fiscale

1^{er} Janvier – 31 décembre

Poids et mesures

1 tonne métrique	=	2204 livres
1 kilogramme (kg)	=	2,20 livres
1 mètre (m)	=	3,28 pieds
1 millimètre (mm)	=	0, 03937 pouce
1 kilomètre (Km)	=	0, 62 mile

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ABN	: Autorité du bassin du Niger
AEPA	: Alimentation en eau potable et assainissement
AGR	: Activité génératrice du revenu
BDR	: Base de données régionale
BGR	: Institut Allemand des géosciences et des ressources naturelles
CBLT	: Commission du Bassin du Lac Tchad
CCB	: Convention cadre sur la biodiversité
CCCC	: Convention cadre sur le changement climatique
CCPR	: Code de conduite pour une pêche responsable
CER	: Communauté économique régionale
DSIR	: Document de stratégie d'intégration régionale
DRS	: Défense et restauration des sols
DSP	: Document de stratégie pays
DUE	: Délégation de l'Union Européenne
FAD	: Fonds africain de développement
FAE	: Facilité africaine in de l'eau
FAO	: Food and Agricultural Organisation
FEM	: Fonds pour l'environnement mondial
GiZ	: Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
IEC	: Information, éducation et communication
IDH	: Indice de développement humain
IPM	: Projet pilote d'appui à la recherche de développement sur la lutte intégrée contre les fléaux en agriculture de subsistance dans le bassin du lac Tchad
IRD	: Institut de recherche pour le développement

PAIBLT	: Programme d'appui à l'initiative du bassin du Lac Tchad pour la réduction de la vulnérabilité et des risques liées aux IST/VIH/SIDA
PANGIRE	: Plan d'action national de gestion intégrée des ressources en eau
PAS	: Programme d'action stratégique
PNUD	: Programme des Nations-unies pour le développement
PQI	: Plan quinquennal d'investissement
NEPAD	: Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OBLT	: Observatoire du bassin du lac tchad
PRODEBALT	: Programme de développement durable du bassin du lac tchad
RAMSAR	: Convention sur les zones humides
RBT	: Reserve de biosphère transfrontière
RCA	: République Centre Africaine
SAP	: Système d'alerte précoce
SIG	: Systèmes d'information géographiques
UC	: Unité de compte
UICN	: Union internationale de la conservation de la nature
UNFCCC	: United Nations Framework on Climate Change Convention
UNESCO	: Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture

Fiche de programme

EMPRUNTEURS : Cameroun et Nigeria
DONATAIRES : Niger, RCA et Tchad
ORGANE D'EXECUTION : Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)

Plan de financement

Source	Instrument	Montant en millions UC									Contribution des pays et des bénéficiaires	Coût total du Prog. (millions d'UC)
		FAD (ABP)			FAD (EOR)			Total FAD				
		Don	Prêt	Total	Don	Prêt	Total	Don	Prêt	Total		
1. Cameroun	Prêt	0,00	5,00	5,00	0,00	7,50	7,50	0,00	12,5	12,5	0,88	13,38
2. Niger	Don	5,33	0,00	5,33	8,00	0,00	8,0	13,33	0,00	13,33	0,24	13,57
3. Nigeria	Prêt	0,00	8,18	8,18	0,00	12,27	12,27	0,00	20,45	20,45	1,76	22,21
4. RCA	Don	0,73	0,00	0,73	1,46	0,00	1,46	2,19	0,00	2,19	0,14	2,33
5. Tchad	Don	2,14	0,00	2,14	3,21	0,00	3,21	5,35	0,00	5,35	0,37	5,72
6. FEM	Don	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13,68	13,68
7. UNESCO	Don	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,23	0,23
8. CBLT	Don	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,11	0,11
Total		8,2	13,18	21,38	12,67	19,77	32,44	20,87	32,95	53,82	17,41	71,23

Principales informations sur le financement du FAD pour les pays catégorisés « Mixtes » et en « Transition » (Cameroun et Nigéria respectivement)

Monnaie des dons FAD	Unité de compte
Monnaie des prêts FAD	EUR, USD, GBP, JPY
Taux d'intérêt	1%
Commission d'engagement	0,50% par an du montant non décaissé
Commission de service	0,75% par an de l'encours
Échéance	30 ans
Différé d'amortissement	5 ans : Cameroun et Nigeria
TRE (scénario de base)	21,0%
VAN (scénario de base)	12,58 milliards de FCFA

Durée – principales étapes (prévues)

Approbation de la note conceptuelle	10 septembre 2014
Approbation du programme	19 décembre 2014
Entrée en vigueur	Juillet 2015
Date limite du dernier décaissement	30 juin 2019
Date de clôture des prêts et dons	31 septembre 2019

Résumé du programme

Aperçu général du programme : Les écosystèmes du Lac Tchad sont d'une variabilité naturelle importante, et sont exposés à différents stress que le changement climatique et les facteurs anthropiques ont accentués. Le bassin du Lac Tchad demeure également une zone très fragile sur le plan sécuritaire, social, économique, humanitaire et politique. L'insécurité transfrontalière qui profite de la porosité des frontières est caractérisée par différentes formes de trafics illégaux et d'actes criminels, une économie de contrebande, la prolifération des armes et les rivalités identitaires. Cette situation est accentuée par la présence des groupes terroristes parmi lesquels « *Boko Haram* » dont la zone s'avère propice à l'expansion. Sur le plan social, les différentes sécheresses ont accru l'afflux de migrants entraînant des tensions sociales et des conflits intercommunautaires pour l'accès aux ressources, en plus du taux élevé de chômage des jeunes qui, par manque d'occupation, sont facilement recrutés par des groupes terroristes. Au plan économique, il est noté l'amenuisement croissant des ressources en eau et l'absence de politiques cohérentes. La situation humanitaire s'avère de plus en plus précaire suite à l'afflux des réfugiés dû à l'émergence des conflits armés dans la région ainsi que le niveau croissant de l'insécurité alimentaire. La fragilité qui caractérise le bassin du Lac Tchad est donc issue d'une complexité des problématiques liées aux facteurs intimement liés aux plans environnemental, sécuritaire, social, économique, humanitaire et politique.

L'ampleur de la situation exige une approche régionale d'intervention dont la réhabilitation et le renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques devrait constituer un volet à impact rapide et visible. C'est dans ce contexte que la Banque propose d'appuyer la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du bassin du lac Tchad (PRESIBALT) qui s'inscrit dans le Plan quinquennal d'investissement (2013-2017) de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT), pour améliorer la résilience des populations vulnérables, du Cameroun, du Niger, du Nigeria, de la RCA et du Tchad dépendant des ressources naturelles du bassin du lac. Le coût du programme est de 71,23 millions d'UC dont 53,82 millions d'UC du FAD. Il sera exécuté en cinq ans à travers trois composantes : (i) Préservation et valorisation des ressources en eau ; (ii) Développement des services écologiques et chaînes de valeur; et (iii) Renforcement institutionnel et gestion du programme. Le PRESIBALT bénéficiera directement aux 15,3 millions d'habitants de la zone d'influence du Lac, dont 52% de femmes, en améliorant leurs revenus, la sécurité alimentaire et l'accès aux infrastructures sociales de base. Il améliorera aussi la concertation et la coopération régionales et locale pour une gestion intégrée des ressources naturelles, le commerce intra régional des produits agricoles et traitera la dimension sociale de la résilience, ce qui réduira à termes les sources potentielles de conflits. Pour tenir compte du contexte sécuritaire autour du Lac Tchad, mais aussi de l'extrême urgence d'intervenir pour réduire les facteurs de fragilité, le PRESIBALT sera exécuté selon une approche « modulaire » et de « sensibilité aux conflits », ce qui permet de mettre en œuvre les activités dans les régions propices, en fonction des évaluations annuelles de l'insécurité.

Évaluation des besoins : Malgré une amélioration récente liée à une pluviométrie plus favorable, la superficie en eau du Lac reste nettement inférieure à son état de Lac « normal » atteint dans les années 1960 avec 25.000 km². À cela s'ajoute l'accentuation des flux migratoires, l'amplification des effets du changement climatique et l'accroissement de l'insécurité alimentaire. Au niveau des productions, il est noté un rétrécissement des pâturages avec un déficit de matière sèche évalué à plus de 46%, une faible valorisation des productions avec des pertes après récolte/capture de 50% pour les céréales et 30% pour le poisson, et une gouvernance limitée de la gestion des ressources naturelles. D'importants investissements sont requis pour promouvoir un développement inclusif

et apporter des réponses coordonnées pour réduire les facteurs de fragilités socio-écologiques transfrontalières, économiques et institutionnelles.

Valeur ajoutée pour la Banque africaine de développement : La Banque est chef de file des Partenaires Techniques et Financiers pour mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre du Plan quinquennal d'investissement de la CBLT (PQI 2013-2017) pour la sauvegarde du Lac. Le PRESIBALT conforte ainsi le leadership de la Banque pour résorber les fragilités dans le bassin, en libérant le potentiel de développement inclusif, en favorisant une gestion concertées des ressources en eau, principal moteur de production des différents écosystèmes fluvio-lacustres dont les interactions sont génératrices d'un grand nombre de services et de ressources indispensables aux sociétés de la région. En plus de la sauvegarde du Lac, patrimoine de l'humanité, la valeur ajoutée de la Banque réside aussi dans la consolidation des acquis des opérations précédentes, notamment la poursuite de la lutte contre l'ensablement et la récupération des terres agricoles amorcées dans le cadre du Programme de développement durable du Bassin de Lac Tchad et le Programme de renforcement de la résilience au Sahel, la mise en œuvre de la charte de l'eau, la diffusion des résultats du projet pilote de lutte intégrée contre les fléaux en agriculture de subsistance, et la préservation de la biodiversité à travers le programme de conservation des éléphants. Conformément à la stratégie décennale 2013-2022, en plus de la gouvernance de l'eau et de l'ensemble des ressources naturelles du bassin et de l'intégration économique régionale, le PRESIBALT adresse la fragilité, l'agriculture & sécurité alimentaire et le genre. Il intègre le plan d'action sur le changement climatique pour la période 2011-2015 et la stratégie de la Banque pour « remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique 2014-2019 » en consolidant le rôle des communautés et ONG locales dans le renforcement de la résilience, et en renforçant la sensibilisation de toutes les parties prenantes autour des questions de fragilité.

Gestion des connaissances : Le PRESIBALT favorisera la réhabilitation de l'ensemble des réseaux agro-hydro-météorologiques du bassin et des outils de simulation robustes pour une gestion rationnelle des ressources en eau. Par ailleurs, le programme renforcera les capacités de la CBLT pour une utilisation optimale de la Base de Données Régionale (BDR) instituée par la Charte de l'Eau et financera les forums des utilisateurs des ressources du bassin pour un meilleur partage de l'information collectée. Parallèlement, un Système d'Alerte Précoce (SAP), couplé à un système d'information agricole sera mis en place pour prévenir les risques de catastrophes naturelles. Enfin, le PRESIBALT mettra en place un système intégré de gestion et de partage des connaissances sur les activités du programme par la diffusion régulière sur le site Web de la CBLT, en vue de capitaliser et gérer les connaissances et expériences acquises.

Cadre logique axé sur les résultats

Pays et titre du projet : CBLT - Cameroun, Niger, Nigéria, Tchad et RCA : Multinational Programme de réhabilitation et de renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT)						
But du programme: Renforcer la résilience des systèmes socio-écologiques pour un développement durable et inclusif dans le Bassin du Lac Tchad						
INDICATEURS DE PERFORMANCE						
CHAINE DES RESULTATS	INDICATEUR	SITUATION DE REFERENCE	CIBLE	MOYEN DE VERIFICATION	RISQUES/MESURES D'ATTENUATION	
IMPACT	Amélioration des conditions de vie des populations vivant dans le Bassin du Tchad	Population du bassin vivant au-dessous du seuil pauvreté (%)	59% en 2013	40% en 2020	Source : Statistique Nations Unis, Rapports Observatoire DSRP Pays	
	Renforcement de la gouvernance des ressources naturelles partagées et renforcement de la cohésion sociale	Indice de gouvernance des ressources naturelles (1-100)	39 en 2013	50 en 2020		
EFFETS	La productivité des écosystèmes est améliorée	Revenus monétaires/km² de plaines ré-inondées	0	3125 Euro/km²/an en 2020	Source : Rapports annuels du Secrétariat de la CBLT, MH/E	Risque : L'insécurité et les entraves à la libre circulation des personnes et des biens dans la zone. Mesure : Les efforts de la communauté internationale en matière de lutte contre les groupes armés permettront de résorber l'insécurité, de réinsérer les réfugiés et de pacifier la zone. La sélection des sites d'intervention a tenu compte du critère d'accessibilité sécuritaire.
	Gestion intégrée des ressources en eau	Nombre de pays ayant ratification la charte de l'eau	2	5		
	Les revenus moyens des ménages ont été augmentés	Revenus moyens des femmes et hommes agricultures	196,110 XAF(2014)	294,172 XAF (2020)		
	Les populations vulnérables ont été réinsérées dans le tissu socio-économique et des emplois durables créés	Nombre d'emplois ruraux créés	8400 (2012)	50000 (2020)		
	Le statut des femmes est amélioré	Proportion des femmes pauvres dans la ZIP/moyenne nationale	1,8 (2014)	1,2 (2020)		
PRODUITS	1. Préservation et valorisation des ressources en eau				Rapports CBLT, MH/E, FMWRS	Risque : Aléas climatiques peuvent entraîner une dégradation des écosystèmes et de la biodiversité Mesure : Financement actions de résilience, de lutte contre les fragilités et la création d'une RBT et inclusion du Lac au site du Patrimoine de l'humanité
	- Réhabilitation des Plaines d'Inondation de Waza-Logone et de Hadejia-Nguru de la Komadougou-Yobé.	Superficie (ha)	0	863 ha en 2020		
	- Dragage de zones sensibles de la Komadugu-Yobe au Niger et au Nigéria ; sur le Chari-Logone au Cameroun.	ML (km)	0	1600 km en 2020		
	- Aménagement anti érosifs dans 50% des zones à vulnérabilité élevée à l'érosion éolienne et hydrique.	Superficie (ha)	0	89700 ha en 2020		
	- Acquisition/réhabilitation stations agro-météorologiques, stations hydrologiques, et piézomètres	Nombre	0	57 et 77 en 2018		
	- Réhabilitation/installation de manomètres «data logger » à télétransmission,	Nombre	0	20 et 10 en 2018		
	- Construction de forages	Nombre	0	360 forages en 2020		
	2. Développement des ressources et service écologiques et des chaînes de valeur				Rapport UNESCO, Rapport CBLT	Risque : Faible appropriation des méthodes de gestion durable de l'écosystème par les États et les communautés Mesure : Sensibilisation des États et populations riveraines à la gestion participative effective l'écosystème
	- Création d'une Réserve de Biosphère Transfrontalière et d'un site du patrimoine mondial	Nombre	0	2		
	- Accroissement de la production soutenable de poisson, céréales, bois, produits élevage (tonnes)	Poisson (%) Vivriers (%) Produits élevage (%)	0 0 0	30% en 2020 60% en 2020 35% en 2020		

	- Réduction des pertes dues aux fléaux en agriculture de subsistance, et des pertes après captures de poisson	Pourcentage (%)	50% céréales/30% poisson ≤10%	Moins 60% céréales Moins 80% poisson	Source : Bureau des statistiques	Risque : Faible adhésion des acteurs aux activités Mesure : Identifier les systèmes d'AGRs optimaux, en s'appuyant notamment sur la valorisation des techniques existants et mener les campagnes de sensibilisation particulièrement auprès des associations féminines
	- Promotion des chaînes de valeur des filières porteuses (céréales, poisson, PFNL, viande, etc.) y compris pour les femmes	Pourcentage (%) de valeur ajoutée additionnelle	0	Plus 25%		
	- Appui aux petites et moyennes entreprises de réinsertion socio-professionnelle et autres AGR	Nombre de PME financés	0	800 (60% pour les femmes)		
	- Mise en place d'unités de production d'énergie verte à base d'éolienne et solaire	Nombre d'unités	0	05		
	- Équipement de valorisation de transformation et commercialisation	Nombre d'équipements de froid (FG/CF)	0	10		
		Nombre de moulins	0	150		
		Nombre décortiqueuses	0	150		
		Nombre laiterie	0	50		
		Nombre atelier de filetage	0	03		
	- Amélioration de l'accès et la sécurisation foncière des périmètres irrigués aux femmes	Surface de terres aménagées pour les femmes	0	600 ha (au moins 40% pour les femmes)		
- Mise en place des centres multifonctionnels de promotion des femmes	Nombre de centres multifonctionnels	0	5			
3. Renforcement institutionnel et Gestion du Programme						
- Bénéficiaires formés (y compris les femmes)	Nombre	0	5000 (2020) (50% des femmes)	Source : Rapports d'activités de la CBLT Source : Rapports d'activités du programme	Risque : Faiblesse institutionnelle de la CBLT, et insuffisance coopération régionale Mesure : Programme de renforcement des capacités de la CBLT, et Appui à la mise en œuvre de la charte de l'eau Risque : Délais et retards importants pour la passation de marchés Mesure : Renforcement des capacités humaines et techniques des prestataires	
- Leadership des femmes renforcé	Nombre d'unités d'animation rurale et communautaire mise en place (80% de femmes)	0	1500 (2020)			
- Gouvernance locale renforcée	Respect du calendrier du programme	0	8 (2020) 80% des femmes			
- Animation rurale et communautaire	Rapports trimestriels d'activités	0	4 rapports trimestriels produits par an			
- Coordination	Rapports trimestriels d'activités	0	Taux de décaissement moyen de 20% par an			
- Planification et suivi des activités	Rapports trimestriels d'activités	0	Rapport d'audit fournis avant le 30 juin de chaque année			
- Recrutement des prestataires	Taux de décaissement	0				
- Gestion financière et audit	Rapports d'audit	0				
	Acquisitions	0				
COMPOSANTES			RESSOURCES			
ACTIVITES CLIES	Composante 1 : Préservation et valorisation des ressources en eau : (i) Préservation et valorisation des ressources en eau (ii) Réhabilitation des réseaux de surveillance Agro-hydro-météorologiques ; et (iii) Eau potable et assainissement.			Sources de financement :		
	Composante 2 : Développement des ressources et services écologiques et des chaînes de valeur : (i) Création d'une aire protégée transfrontalière et d'un site du patrimoine mondial (ii) Développement des chaînes de valeur pour les principales productions du bassin (iii) Dimension sociale de la résilience			FAD : 53,82 millions d'UC (75,6 %) Autres sources : 17,41 millions d'UC (24,4 %)		
	Composante 3 : Renforcement institutionnel et Gestion du programme : (i) : Renforcement institutionnel (i) Coordination et gestion			Composante 1 : 21,86 MUC Composante 2: 33,96 MUC Composante 3 : 7,99 MUC TOTAL : 71,23 millions d'UC		

Calendrier d'exécution du Programme

ID	Task Mode	Task Name	2015				2016				2017				2018				2019				2020	
			1st Half		2nd Half		1st Half		2nd Half		1st Half		2nd Half		1st Half		2nd Half		1st Half		1st Half			
			Qtr 4	Qtr 1	Qtr 2	Qtr 3	Qtr 4	Qtr 1	Qtr 2	Qtr 3	Qtr 4	Qtr 1	Qtr 2	Qtr 3	Qtr 4	Qtr 1	Qtr 2	Qtr 3	Qtr 4	Qtr 1	Qtr 2	Qtr 3	Qtr 4	Qtr 1
1	🔗	ACTIVITES INITIALES																						
2	🔗	Négociation																						
3	🔗	Approbation du programme																						
4	🔗	Signature des accords des prêts et des dons																						
5	🔗	Satisfaction 1er decaissement																						
6	🔗	ACTIVITES DE MISE EN PLACE DE L'UCR																						
7	🔗	Recrutement du personnel du programme																						
8	🔗	Mission de lancement																						
9	🔗	Acquisition des biens																						
10	🔗	Etablissement des conventions avec les structures partenaires																						
11	🔗	AMELIORATION DE L'ECOULEMENT DES EAUX																						
12	🔗	Réhabilitation des plaines d'inondation Waza-Logone et Hadejja-Nguru																						
13	🔗	Dragages des voies de transport lacustre																						
14	🔗	Aménagement anti-érosifs des zones sensibles																						
15	🔗	Acquisition, installation et réhabilitation des instruments Agro-hydro-météor																						
16	🔗	DEVELOPPEMENT SERVICES ECOLOGIQUES ET CHAINES DE VALEUR																						
17	🔗	Classification Reserves de Biosphère Transfrontière et Site de Patrimoine M																						
18	🔗	Mise en oeuvre plan d'aménagement de peche																						
19	🔗	Construction infrastructures rurales																						
20	🔗	Aménagement des périmètres irrigués																						
21	🔗	Mise en place de système d'info sur le marché régionale																						
22	🔗	Appui aux operations pilotes PES et production technologies vertes																						
23	🔗	Formation metiers porteurs intégrés et financement des AGRs																						
24	🔗	Renforcement des infrastructures de base																						
25	🔗	Campagne de sensibilisation sociale																						
26	🔗	RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET GESTION DU PROG.																						
27	🔗	Mise en place des programmes IECs																						
28	🔗	Assistance Technique a la CBLT et renforcement de la gouvernance locale																						
29	🔗	Ratification et mise en oeuvre de la charte de l'eau																						
30	🔗	Elaboration du manuel procédures																						
31	🔗	Elaboration des etudes d'execution du programme																						
32	🔗	Activités de gestion, de suivi-évaluation et de communication																						
33	🔗	Audit annuel des comptes																						
34	🔗	Revue a mi-parcours																						
35	🔗	Rapport d'achèvement																						

MULTINATIONAL
PROGRAMME DE REHABILITATION ET DE RENFORCEMENT DE LA RESILIENCE DES
SYSTEMES SOCIO-ECOLOGIQUES DU BASSIN DU LAC TCHAD (PRESIBALT)

RAPPORT D’EVALUATION

La Direction soumet le présent rapport et les recommandations concernant une proposition d’octroi de prêts/dons d’un montant total de 53,82 millions d’UC pour le financement du PRESIBALT.

I – Orientation stratégique et justification

1.1 Liens du programme avec la stratégie et les objectifs des pays

1.1.1 Le PRESIBALT se fonde sur la Vision 2025 de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT). Celle-ci appelle à une coopération internationale pour la sauvegarde du Lac Tchad et le développement durable à travers le Programme d’Action stratégique (PAS), dont les axes concourent à la préservation du potentiel productif du bassin, la gestion intégrée des ressources en eau, l’amélioration de la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Le programme cadre également avec la Charte de l’Eau et le Plan Quinquennal d’Investissement (PQI-2013-2017) de la CBLT, les politiques agricoles et environnementales de la CEDEAO et de la CEEAC, et les Conventions internationales sur les zones humides (RAMSAR), le changement climatique (CCCC), la biodiversité (CCB) et le code de conduite pour une pêche responsable (CCPR).

1.1.2 Le programme est en cohérence avec la Stratégie décennale de la Banque couvrant la période 2013-2022, qui met l’accent sur la croissance inclusive et verte. Il intègre aussi la stratégie de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique 2014-2019, et les axes du plan d’action sur le changement climatique pour la période 2011-2015. Sur le plan régional, le programme s’aligne avec le Document de Stratégie de l’Intégration Régionale (DSIR 2011-2015) pour l’Afrique de l’Ouest (*Pilier I*: Établissement des liens entre les marchés régionaux ; *Pilier II*: Renforcement des capacités pour une mise en œuvre efficace du programme d’intégration régionale), ainsi que le DSIR 2011-2015 pour l’Afrique Centrale (*Pilier I*: Développement des infrastructures régionales). Au niveau national, le PRESIBALT s’aligne avec les stratégies d’intervention de la Banque dans les pays concernés. Au Cameroun – le DSP (2010-2014) et son *Pilier II*: Développement des infrastructures. Au Niger – le DSP (2013-2017) et son *Pilier I*: Renforcer la résilience à l’insécurité alimentaire ; Au Nigéria – le DSP (2011-2015) et son *Pilier II* – Investir dans les infrastructures essentielles pour promouvoir le développement réel du secteur de l’économie. Au Tchad – le DSP (2010-2014) repose sur le *Pilier II*: Développer les infrastructures de base. En RCA – Document d’assistance intérimaire à la Transition 2014-2016 et son *Pilier I*: Réhabilitation des infrastructures socio-économiques et d’utilité publique en vue d’améliorer la fourniture des services de base.

1.2 Justification de l’intervention de la Banque

1.2.1 Tous les pays du bassin du Lac Tchad sont touchés à des degrés divers par la dégradation des écosystèmes productifs résultant de la variabilité naturelle du Lac, du changement climatique et des actions anthropiques. Il en a résulté que les populations du bassin conventionnel¹ (près de 50 millions)

¹ Le bassin conventionnel, correspond au bassin hydrogéologique et la partie active du bassin hydrographique du Lac Tchad et couvre une superficie de 967 000 km².

sont dans des conditions de précarité et de vulnérabilité croissantes. En plus d'une réduction de la superficie en eau libre du Lac (90% en certaines années), de nombreux problèmes sont apparus comme des pertes de production céréalière (10% de déficit), mais aussi de la pêche et de l'élevage. Au niveau environnemental, il a été noté une progression de la salinisation des sols et des nappes phréatiques, l'invasion de végétaux aquatiques, l'accentuation de l'ensablement ayant entraîné une réduction des terres de culture et une baisse de l'écoulement des eaux fluviales du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobé vers le Lac. En plus, le bassin du Lac Tchad connaît une insécurité transfrontalière profitant de la porosité des frontières et caractérisée par des faits ci-après: (i) le banditisme militaire transfrontalier et le vagabondage des groupes armés, (ii) une large palette d'activités illégales et criminelles comprenant le trafic d'armes légères et de produits de contrebande (carburant, médicaments, véhicules et pièces détachées), (iii) le trafic d'êtres humains et de documents d'identité, (iv) l'insécurité foncière transfrontalière. Les pays de la région œuvrent activement à la mise en œuvre effective du Protocole additionnel de la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée mais la coopération transfrontalière en matière de sécurité est restée insuffisante. La montée en puissance du groupe islamiste nigérian Boko Haram dans cette même zone située à la lisière du Sahel ainsi que d'Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) sont de nature à engendrer et à accélérer de nouvelles formes de menaces surtout que ces groupes terroristes s'appuient sur la solidarité transethnique. À cette situation s'ajoute les mouvements migratoires. Beaucoup de cultivateurs et éleveurs locaux tout comme des pêcheurs se déplacent avec leur famille vers la vallée du Lac Tchad à la recherche des terres cultivables. La recherche de nouveaux champs de culture a entraîné la disparition ou la destruction des certains aires de pâtures. Cette concurrence à la terre a conduit aux conflits sociaux.

1.2.2 L'intervention de la Banque à travers le **PRESIBALT** pourrait, notamment dans les sites sélectionnés et jugés accessibles au plan sécuritaire, contribuer à réhabiliter les capacités productives des écosystèmes et renforcer la résilience socio-écologique en vue d'augmenter la capacité d'accès aux ressources et réduire les conflits sociaux qui en résultent. Le **PRESIBALT** pourrait également servir d'instrument pour renforcer le rôle de la Banque en tant que Chef de file des PTFs de la CBLT dans son engagement de contribuer à la mobilisation des ressources nécessaires à la sauvegarde du Lac Tchad. L'intervention de la Banque pourrait également servir d'instrument de dialogue avec les pays concernés dans une approche régionale et permettre à la Banque de mieux se positionner dans son rôle d'appui conseil sur la réflexion autour de la problématique qui caractérise la fragilité du Bassin du Lac Tchad. A cet effet, les mesures prévues par le **PRESIBALT** portent entre autres sur (i) la réalisation d'une étude régionale sur le diagnostic et l'impact des conflits sur l'économie du Lac et (ii) l'appui aux communautés dans la résolution des conflits. Par ailleurs, le **PRESIBALT** permet à la Banque d'étendre son appui sur le renforcement de la résilience et la réduction de la fragilité en Afrique, en complémentarité avec ses interventions en cours dans les régions du Sahel et de la Corne de l'Afrique. Le programme renforce et complète les actions du **PRODEBALT**, en mettant en œuvre les schémas directeurs et études de faisabilités réalisées pour la lutte contre l'ensablement, l'érosion hydrique et les aménagements.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 La CBLT bénéficie de l'assistance de plusieurs partenaires techniques et financiers, à savoir les agences et organismes du système des Nations Unies (FAO, PNUD et UNESCO), la DUE (Délégation de l'Union Européen), les États Unis, le FEM (Fonds pour l'environnement mondial), la Coopération allemande (BGR, GiZ), l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque Mondiale (BM), Banque Islamique de Développement (BID) et la BAD. La Banque est le Chef de file du Comité multi bailleurs pour la sauvegarde du Lac Tchad et à ce titre assiste la CBLT à mettre en œuvre son PQI 2013-2017. Les interventions des PTFs dans la région concernent particulièrement la réhabilitation des

écosystèmes, l'adaptation au changement climatique, la gestion des ressources naturelles et l'appui institutionnel à la CBLT. À l'échelle régionale, il a été mis en place un Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds qui siège au sein des différents comités de pilotage des projets gérés par la CBLT. Dans le cadre du présent programme, son rôle sera renforcé pour devenir un cadre de concertation et de coordination pour une plus grande efficacité de l'aide. De même, les capacités de la cellule de suivi et de coordination de la mise en œuvre du PQI 2013-2017 seront renforcées, afin que celle-ci s'implique davantage dans la mise en œuvre de la Déclaration de Paris et des engagements de Busan pour rendre l'Aide à la CBLT plus efficace en termes d'alignement et de responsabilité partagée. À cet effet, la Banque finance un service de consultants pour analyser la distribution et l'efficacité de l'aide ainsi que des partenariats. Enfin, la CBLT mettra ensemble les efforts de la CEEAC et de la CEDEAO pour une meilleure coordination des politiques agricoles et de l'environnement, à travers les plateformes de dialogue.

Tableau 1 : Composantes de PRESIBALT

Secteur ou sous-secteur	Importance		
	PIB		Main-d'œuvre
Environnement & Eau	37,92%		30%
Parties prenantes- Dépenses publiques			
Gouvernement des pays membres CBLT	Bailleurs de fonds	Montants (millions d'Euro)	Période
	BAD	45,20	2006-2015
	GIZ/BGR	4,00	2011-2017
	Banque mondiale	6,94	2008-2015
	UE	3,97	2008-2015
	AFD	0,80	2012-2015
	BID	12,24	2008-2015
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques			Oui
Existence d'un programme sectoriel global			Oui

II – Description du programme

2.1. Composantes du programme

2.1.1 Le PRESIBALT a pour but d'améliorer la résilience des populations vivant des ressources du Bassin du Lac Tchad. De façon spécifique, le programme vise : (i) le renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques, (ii) la valorisation des principales productions dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques ; et (iii) le renforcement de la paix sociale à travers une bonne gouvernance des ressources partagées. Pour ce faire, le programme réalisera des travaux d'aménagements importants pour améliorer l'hydraulique des tributaires du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobé afin de revitaliser les plaines d'inondation et préserver les écosystèmes et la biodiversité. Une approche « chaîne de valeurs » sera suivie pour permettre la sécurisation, le stockage, l'accroissement de l'offre, et la commercialisation des produits agricoles et de pêche. D'une durée de cinq ans, le PRESIBALT sera mis en œuvre à travers une approche modulaire pour tenir compte du contexte sécuritaire qui prévaut dans certaines parties autour du Lac Tchad, mais aussi de l'extrême urgence de réaliser des actions de sauvegarde de l'environnement et des activités économiques des populations. Cette approche permettrait d'adapter la mise en œuvre du programme en fonction de différents niveaux de sécurité et selon les spécificités locales. Les trois composantes du programme sont : (A) Préservation et valorisation des ressources en eau ; (B) Développement des services écologiques et chaînes de valeur ; (C) Renforcement institutionnel et Gestion du programme.

Tableau 2 : Composantes de PRESIBALT

Nom de la Composante	Coût total estimatif (MUC)	Description des composantes
Composante A : Préservation et valorisation des ressources en eau	21,86 million d'UC (34,0%)	<p><u>A1 : Amélioration de l'écoulement des eaux du complexe Logone-Chari et ré-inondation des plaines du Waza-Logone « Yaéré » au Cameroun et de la Komadougou-Yobé au Nigeria.</u></p> <p>(i) Réhabilitation des Plaines d'Inondation de Waza-Logone sur 445 km² et de Hadejia-Nguru de la Komadougou-Yobé sur 418 km².</p> <p>(ii) Aménagement des voies de transport lacustre sur 1600 km de zones sensibles de la Komadougou-Yobé et sur le Chari-Logone.</p> <p>(iii) Aménagement anti érosifs dans 50% des zones à vulnérabilité élevée à l'érosion éolienne et hydrique.</p> <p><u>A2 : Réhabilitation des réseaux d'observation Agro-hydro-météorologiques et des aquifères:</u></p> <p>(i) Réhabilitation et équipement de stations agro-hydro-météorologiques pour densifier le réseau régional d'observation et de collecte de données,</p> <p>(ii) Appui à l'Observatoire de la CBLT pour le traitement de données satellitaires, d'administration de bases de données spatialisées (SIG) et de traitements statistiques pour l'aide à la gestion des ressources et des services éco systémiques du bassin ; et mise en place d'un système d'alerte précoce.</p>
Composante B : Développement des services écologiques et des chaînes de valeur	33,96 millions d'UC (53,0%)	<p><u>B1 : Réserve de Biosphère Transfrontière (RBT) et Site du Patrimoine Mondial :</u></p> <p>(i) Élaboration du Plan d'aménagement et de gestion de la future RBT et création de la RBT et l'inscription du Lac sur la Liste du patrimoine mondial.</p> <p>(ii) Renforcement les capacités des organes de gestion des réserves appartenant à l'aire centrale de la future RBT.</p> <p>(iii) Gestion intégrée et communautaire de la protection des éléphants et production mellifère adaptée.</p> <p><u>B2: Développement des chaînes de valeurs pour les principales productions du bassin.</u></p> <p>(i) Etudes d'identification des principaux pôles de croissance verte et des maillons de création de plus-value pour les produits stratégiques (poisson, bois, bétail, céréales) du bassin.</p> <p>(ii) Mise en œuvre du plan régional d'aménagement des pêches basé sur une approche éco systémique.</p> <p>(iii) Aménagement d'infrastructures rurales (1600 ha de petits périmètres irrigués villageois (PPIV), 5 plateformes multifonctionnelles de promotion du genre, 20 marchés ruraux et 365 km de pistes rurales.</p> <p>(iv) Programme pilote d'électrification rurale à base d'éoliennes ou de solaire pour les usages ménagers, communaux et professionnels.</p> <p>(v) Financement d'un système d'information sur le marché régional des principales productions, à base de téléphonie mobile et harmonisation des échanges régionaux.</p> <p>(vi) Évaluation économique des services environnementaux et mise en œuvre d'opérations pilotes de paiement pour services environnementaux (PSE) au bénéfice des communautés rurales, incluant les groupements féminins.</p> <p>(vii) Lutte intégrée contre les fléaux en agriculture de subsistance : vulgarisation des techniques IMP « <i>Integrated Pest Management</i> ».</p> <p><u>B3 : Dimension humaine et sociale de la résilience.</u></p> <p>(i) Sensibilisation, alphabétisation et formation aux métiers porteurs intégrés dans la dynamique de l'économie du Lac.</p> <p>(ii) Renforcement de l'accès et de l'utilisation des infrastructures de base en matière de santé primaire, d'accès à l'eau potable et de centres multifonctionnels équipés de kiosques solaires.</p> <p>(iii) Financement de campagnes de sensibilisation sur l'hygiène, la maladie à virus Ebola, les maladies hydriques (choléra, diarrhée, typhoïde et paludisme avec distribution de moustiquaires imprégnés).</p> <p>(iv) Renforcement de l'emploi et des revenus par les travaux HIMO, financement d'activités génératrices de revenus (y inclut la valorisation des productions utilisant des technologies vertes).</p>
Composante C : Renforcement		<p><u>C1 : Amélioration de la résilience institutionnelle.</u></p> <p>(i) Programmes d'information, d'éducation et de communication (IEC) et</p>

Nom de la Composante	Coût total estimatif (MUC)	Description des composantes
institutionnel et Gestion du Programme	7,99 million d'UC (13,0%)	développement organisationnel au bénéfice des communautés. (ii) Assistance technique à la CBLT et des coordinations nationales pour la gestion de programme, la résilience, la gouvernance locale, la base de données, le développement organisationnel, et intégration du genre. (iii) Appui au processus de ratification et mise en œuvre de la Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad. C2 : Gestion du programme (i) Coordination des activités de gestion technique, administrative et financière du projet, notamment la Planification, la mise en œuvre et le suivi des activités, la passation des marchés, la gestion financière et la préparation des audits annuels des comptes.

2.2. Solutions techniques retenues et solutions de substitution étudiées

2.2.1 Les solutions techniques retenues pour améliorer les écoulements d'eau vers le Lac à partir du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobe résultent des études de transfert des eaux interbassins (2011), de l'état actuel du Lac (2013), et les schémas directeurs de lutte contre l'érosion et l'ensablement financés par la Banque (2013). La résilience socio-écologique, quant à elle, est basée sur l'analyse des systèmes de production, des stratégies de résilience qui les sous-tendent (2014). Elles viseront à optimiser les ressources disponibles et à mieux intégrer le genre et les fragilités. Les aménagements prévus sont de conception simple, à coût d'investissement et d'entretien réduit. L'approche écosystémique et inclusive pour mieux aborder la résilience socio-écologique a été retenue plutôt qu'une approche sectorielle. Une approche « chaîne de valeurs » est également mise en œuvre par le PRESIBALT pour prendre en compte les contraintes de productivités et de marchés. Les activités intégreront les informations climatiques en fonction de la vulnérabilité des sites, la promotion d'une gestion durable des ressources en eau ainsi que l'utilisation des technologies vertes et résilientes. Les technologies d'information et de communication seront utilisées dans la mise en œuvre de systèmes d'information, la gestion des bases de données et la prévention des risques de catastrophes naturels.

Tableau 3 : Solutions de substitution envisagées et causes du rejet

Autres solutions ou alternatives étudiés	Brève description	Raison du rejet
Réalisation de grands travaux de génie civil pour transférer une partie (environ 8%) des débits de l'Oubangui du bassin du Congo pour soutenir l'hydrologie du Lac Tchad.	Il s'agit de transférer par gravité, depuis le bassin de l'Oubangui, quelques 5,7 km ³ d'eau vers le Lac Tchad via le cours du Chari. Le transfert est censé permettre une élévation du niveau du Lac de 0,5 à 1m, ce qui permettrait probablement d'éviter des situations de Petit Lac Tchad sec – c'est-à-dire sans alimentation de la cuvette Nord – dans un certain nombre de scénarios climatiques ou de mauvaise gestion des eaux.	(i) Impact physique : A l'état actuel des études, les travaux modifieraient peu le débit du Chari dans sa partie aval de façon certaine, même s'ils permettraient l'alimentation de la cuvette Nord dans un certain nombre de scénarios climatiques. (ii) Impact économique et social : Le coût des investissements en génie civil est très élevé. À cela s'ajoutent les pertes de 5200 km ² d'excellentes terres de cultures de décrue. (iii) Risque environnemental considérable : Dans l'état actuel des connaissances, la contamination croisée des faunes nilotique et congolaise pourra conduire à une catastrophe écologique sans précédent.
Projets nationaux séparés	Ces projets relèvent davantage de logiques nationales que d'une logique écologique et intégrée qui prendrait en compte le fonctionnement global du système fluvio-lacustre et en chercherait la bonne exploitation pour un bénéfice partagé.	(i) Seule une approche régionale, basée sur une logique écologique et intégrée, est requise conformément aux grands principes qui orientent la Charte de l'eau.
Approche ciblée sur un seul sous-secteur (élevage ou agriculture ou agroforesterie ou pêche)	Elle vise à développer à travers le PRESIBALT uniquement l'élevage, l'agriculture, l'agroforesterie ou la pêche.	(ii) L'amélioration de la résilience des ménages ruraux du Bassin passe par une approche éco systémique et multisectorielle

2.3. Type de programme

Le PRESIBALT est une opération régionale devant être financée sous forme de prêts et dons durant le cycle du FAD-XIII. Les ressources seront mobilisées à partir des allocations pays et du guichet des Opérations Régionales (OR).

2.4. Coût du programme et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du programme, hors taxes et droits de douanes, est estimé à 71,23 millions d'unités de compte (UC). Ce coût se répartit en 59% en devises et 41% en monnaie locale. Il a été appliqué des prévisions moyennes de 5% et 3% sur les coûts de base respectivement pour les imprévus physiques (3,77 millions d'UC) et financiers (3,66 millions d'UC). Le résumé des coûts estimatifs par composante, par catégorie de dépenses, par source de financement ainsi qu'un calendrier des dépenses est présenté dans les tableaux ci-après. Les tableaux détaillés des coûts du programme et la liste des acquisitions des biens et services des cinq pays et de la CBLT figurent dans les Annexes techniques (annexes B3) du présent rapport.

Tableau 4: Résumé des Coûts estimatifs par composante

COMPOSANTE	(FCFA Million)			(UC Million)			% DEV	% CB
	ML	DEV	Total	ML	DEV	Total		
A. PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU	6.392,29	10.119,01	16.511,30	8,46	13,40	21,86	61	34
B. DEV. DES SERVICES ECOLOGIQUES ET DES CHAINES DE VALEUR	9.400,70	16.245,06	25.645,76	12,45	21,51	33,96	63	53
C. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET GESTION DU PROGRAMME	3.492,69	2.538,47	6.031,16	4,62	3,36	7,99	42	13
Renforcement Institutionnel	1.874,03	910,23	2.784,25	2,48	1,21	3,69	33	6
Gestion du Programme	1.618,66	1.628,25	3.246,91	2,14	2,16	4,30	50	7
Total COUT DE BASE	19.285,67	28.902,54	48.188,21	25,54	38,27	63,81	60	100
Imprévus physiques	1.111,59	1.733,93	2.845,52	1,47	2,30	3,77	61	6
Provision pour hausse des prix	1.393,99	1.367,50	2.761,49	1,85	1,81	3,66	50	6
TOTAL COUT DU PROGRAMME	21.791,25	32.003,97	53.795,22	28,85	42,38	71,23	59	112

Tableau 5: Résumé des Coûts estimatifs par catégorie de dépenses

CATEGORIES DE DEPENSES	(FCFA Million)			(UC Million)			% DEV	% CB
	ML	DEV	Total	ML	DEV	Total		
I. Coûts d'Investissements								
A. TRAVAUX	11.944,03	17.916,05	29.860,09	15,82	23,72	39,54	60	62
B. BIENS	2.578,89	6.149,91	8.728,80	3,41	8,14	11,56	70	18
Véhicules	39,75	225,25	265,00	0,05	0,30	0,35	85	1
Équipements	2.539,14	5.924,66	8.463,80	3,36	7,84	11,21	70	18
C. SERVICES	3.151,03	4.749,19	7.900,22	4,17	6,29	10,46	60	16
Formations	469,79	574,19	1.043,98	0,62	0,76	1,38	55	2
Assistance Technique	45,98	873,57	919,55	0,06	1,16	1,22	95	2
Études	105,00	195,00	300,00	0,14	0,26	0,40	65	1
Services Contractuels	2.480,26	3.031,43	5.511,69	3,28	4,01	7,30	55	11

CATEGORIES DE DEPENSES	(FCFA Million)			(UC Million)			% DEV	% CB
	ML	DEV	Total	ML	DEV	Total		
Audit	50,00	75,00	125,00	0,07	0,10	0,17	60	-
Total Coûts d'Investissements	17.673,95	28.815,15	46.489,10	23,40	38,15	61,56	62	96
II. Coûts Récurrents								
A. PERSONNEL	1.539,00	-	1.539,00	2,04	-	2,04	-	3
Personnel Contractuel	195,00	-	195,00	0,26	-	0,26	-	-
Indemnités Mensuelles	1.344,00	-	1.344,00	1,78	-	1,78	-	3
B. INDEMNITES DE DEPLACEMENT	23,76	15,84	39,60	0,03	0,02	0,05	40	-
C. ENTR., FONCT. & REPARATION	11,33	25,55	36,88	0,02	0,03	0,05	69	-
Véhicules	10,54	24,59	35,12	0,01	0,03	0,05	70	-
Équipement	0,79	0,97	1,76	0,00	0,00	0,00	55	-
D. FRAIS GENERAUX	37,63	46,00	83,63	0,05	0,06	0,11	55	-
Total Coûts Récurrents	1.611,72	87,39	1.699,11	2,13	0,12	2,25	5	4
Total COUT DE BASE	19.285,67	28.902,54	48.188,21	25,54	38,27	63,81	60	100
Imprévus physiques	1.111,59	1.733,93	2.845,52	1,47	2,30	3,77	61	6
Provision pour hausse des prix	1.393,99	1.367,50	2.761,49	1,85	1,81	3,66	50	6
TOTAL COUT DU PROGRAMME	21.791,25	32.003,97	53.795,22	28,85	42,38	71,23	59	112

Tableau 6: Calendrier des dépenses par composante

COMPOSANTES	2015	2016	2017	2018	2019	Total
A. PRESERVATION ET VALORISATION DES RESSOURCES EN EAU	0,26	12,85	5,22	6,33	-	24,66
B. DEVELOPPEMENT DES SERVICES ECOLOGIQUES ET DES CHAINES DE VALEUR	1,69	16,88	11,68	5,83	1,83	37,91
C. RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET GESTION DU PROGRAMME	1,97	1,61	1,68	1,66	1,73	8,66
TOTAL COUT DU PROGRAMME	3,91	31,35	18,58	13,83	3,56	71,23

2.4.2 Le financement du PRESIBALT sera assuré respectivement par le FAD XIII sous forme de dons et de prêts, à hauteur de 53,82 millions d'UC soit 75,6% du coût du programme; le FEM, l'UNESCO, la CBLT et les populations bénéficiaires pour un montant de 17,42 millions d'UC soit 24,4 %. Les ressources du FAD financeront plus de 75,6% des dépenses d'investissement (Travaux, Biens, Services) et des charges de fonctionnement. La contribution du FEM et de l'UNESCO financera des dépenses en investissements qu'en fonctionnement. Quant aux bénéficiaires et la CBLT, leur contribution sera en nature (en exécutant de travaux) et en espèces par la prise en charge des frais d'exploitation et d'entretien des infrastructures socio-économiques et les équipements des activités génératrices de revenus (AGR).

Tableau 7: Plan de financement

SOURCE	(UC Million)			(FCFA Million)			
	DEV	ML	Total	DEV	ML	Total	%
Fonds FAD	32,00	21,82	53,82	24.165,99	16.480,49	40.646,48	75,6
FEM	8,22	5,46	13,68	6.209,04	4.122,51	10.331,55	19,2
UNESCO	0,13	0,10	0,23	94,79	78,94	173,73	0,3
CBLT	0,06	0,05	0,11	45,47	38,33	83,80	0,2
Cameroun	0,51	0,37	0,88	385,59	277,66	663,25	1,2
Niger	0,14	0,10	0,24	105,35	75,90	181,26	0,3
Nigeria	1,02	0,74	1,76	773,52	556,75	1.330,27	2,5
Tchad	0,22	0,15	0,37	162,39	116,76	279,15	0,5
RCA	0,08	0,06	0,14	61,83	43,90	105,73	0,2
TOTAL	42,38	28,85	71,23	32.003,97	21.791,25	53.795,22	100,0

2.5. Zones et bénéficiaires du programme

2.5.1 La zone d'intervention du programme (ZIP) a été définie sur la base des priorités du Plan Quinquennal d'Investissement (2013-2017) de la CBLT. Les critères retenus portent sur: (i) les points critiques où l'intervention améliorera le système socio-écologique global, (ii) les zones à vulnérabilité élevée à l'érosion soit une zone d'environ 50 000 km²; et (iii) les pôles de création de valeur et de développement inclusif. Le rétrécissement des zones de production agricoles et de pêche et la forte pression humaine (migration, démographie naturelle et afflux de réfugiés) sur les ressources génère des conflits dont les plus courants sont ceux entre éleveurs et agriculteurs du fait de l'extension des cultures à toutes les terres humides disponibles, aux couloirs de transhumance et aux jachères. La multiplication intempestive des canaux de pêche crée aussi des différends entre éleveurs et pêcheurs, de même que le non-respect des règles locales de gestion des pêches oppose les pêcheurs locaux aux migrants plus équipés. Au-delà, l'usage de l'eau, ressource partagée, est potentiellement source de conflits à un niveau régional, notamment pour les grands aménagements hydro-agricoles. La résolution des conflits liés à l'exploitation des ressources naturelles reste à 79,5% du ressort des autorités locales (cantonales et villageoises), après arbitrage de médiateurs ou des commissions de gestion des conflits agro-pastoraux. Toutefois, une meilleure coopération entre celles-ci, les ONG et les pouvoirs publics contribueront à une meilleure gestion du foncier rural. Le choix de sites d'intervention du programme a également tenu compte du critère d'accessibilité sécuritaire. Le risque de l'insécurité est modéré dans les régions de Mambere Kadei de la RCA, les régions de Diffa et Zinder au Niger, les Etats de Bauchi, Jigawa et Kano au Nigéria et les régions de l'Adamawa, du Nord et de l'Extrême-Nord du Cameroun et les régions de Logone Occidental, Logone oriental, Chari Baguirmi, Hadjer - lamis, Tandjilé, Lac, Mandoul, Moyen Chari, Mayo Kebbi, Kanem, Guéra, Ouadaï et de Batha au Tchad. Les PTFs² continuent à intervenir dans ces zones à travers les projets, exécutés principalement par les prestataires locaux et ONGs issues des régions d'intervention.

2.5.2 Les bénéficiaires directs et indirects du programme sont les 15,3 millions de personnes vivant sur les rives du Lac Tchad et dans son arrière-pays immédiat. Ils produisent annuellement 50-100 000 tonnes de poisson, près de 10 millions de tonnes de céréales et 52 million UBT par an. Le programme contribuera à renforcer leurs capacités de résilience et à améliorer la gouvernance locale des ressources. Les femmes, les jeunes chômeurs bénéficieront également des formations aux métiers, de l'insertion professionnelle et des activités génératrices de revenus. Enfin, les chaînes de valeur seront développées pour le poisson qui domine l'intérieur du Lac, les céréales sur les rives extérieures, et les produits de l'élevage dans l'arrière-pays immédiat. La conception du PRESIBALT a également intégré les préoccupations relatives aux conflits sociaux pour l'usage des ressources. C'est ainsi que plus de 300 000 ha de plaines d'inondation, de terres agricoles récupérées, de petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et de pâturages, mis en valeur par les aménagements, bénéficieront aux communautés pour étendre leurs activités de production. La dimension sociale de la résilience est favorisée par la réinsertion socio-professionnelle des couches vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, de même que le financement de 800 activités génératrices de revenus (AGR), des travaux HIMO et des chaînes de valeurs des principaux produits qui nourrissent les échanges intra régionaux (poisson, céréales, bétail, etc.). Des milliers de jeunes (30 500) seront formés aux métiers, créeront leurs entreprises à empreinte écologique, et sortiront progressivement de l'emprise des groupes terroristes.

² La Banque Mondiale, la BID et la GiZ exécutent actuellement des projets dans le grand bassin du Lac Tchad. On peut citer le Projet d'adaptation au Changement Climatique (2,3 millions d'Euro) et le Projet de Facilitation du Développement Local (2 millions d'Euros) au Tchad, le Projet Filet Sociaux (USD 50 millions) et le Projet de lutte contre les catastrophes naturelles dans la région de l'extrême nord du Cameroun (USD 108 millions), le d'appui du renforcement de la résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles telles que la sécheresse et les inondations dans les régions administratives de Tillabéry, Niamey, Dosso et Diffa le long des fleuves Niger et Komadougou (106,65 millions de dollars),

Enfin, la création de la Réserve de biosphère transfrontalière (RBT), tout comme la mise en œuvre de la Charte de l'eau du Lac Tchad et des différents plans d'aménagement et de gestion, impulseront une bonne gouvernance locale et régionale des ressources naturelles.

2.6. Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du programme

2.6.1 Le présent programme est conçu selon une approche intégrée et participative pour accroître, d'une part, l'appropriation du programme par les bénéficiaires et, d'autre part, la résilience des populations rurales pauvres. En premier lieu, la conception du programme résulte de concertations populaires (séances de réunion-discussions séminaires et ateliers de restitution) avec les parties prenantes (populations rurales, ONG, institutions, etc.) qui ont exprimé leurs avis et préoccupations par rapport au déficit en eau, le financement des AGRs, l'insécurité, l'accès à l'infrastructure sociale et cela, durant les phases d'identification, de préparation et d'évaluation. En second lieu, la démarche participative qui a permis aux parties prenantes d'adhérer aux objectifs et choix techniques du programme, sera poursuivie et renforcée pendant la phase de mise en œuvre. Ainsi, des partenariats seront établis entre les administrations, les collectivités locales, les ONG, les communautés et les associations de producteurs, pour l'exécution de toutes les activités. Les populations riveraines seront aussi étroitement associées à la gestion des infrastructures et équipements communautaires et aux mécanismes locaux de gestion des conflits.

2.7. Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du programme

2.7.1 La Banque a financé plusieurs opérations régionales et au niveau des pays de la CBLT. Parmi les opérations régionales, on peut citer : (i) Projet pilote d'appui à la recherche-développement sur la lutte intégrée contre les fléaux en agriculture de subsistance dans le bassin du Lac Tchad (IPM « *Integrated Pest Management* ») ; (ii) Programme d'appui à l'initiative du bassin du Lac Tchad pour la réduction de la vulnérabilité et des risques liés aux IST/VIH/SIDA (PAIBLT) ; (iii) Projet de Charte de l'Eau du Bassin financé par la Facilité Africaine de l'Eau ; (iv) Programme de développement durable du bassin du Lac Tchad (PRODEBALT) ; et (v) Programme de conservation de la biodiversité en Afrique centrale-sauvegarde des Eléphants. Par ailleurs, la Banque a financé plusieurs interventions dans des écosystèmes similaires à ceux du bassin du Lac Tchad dont (i) le Projet de lutte contre l'ensablement du bassin du Niger (ABN), (ii) le Programme régional de développement intégré du Lac Tanganyika (PRODAP), (iii) le Projet de restauration des fonctions écologiques et économiques du Lac de GUIERS au Sénégal. Les principaux défis soulevés dans les rapports d'achèvement et les rapports de supervision des projets exécutés concernent : (i) les longs délais de satisfaction des conditions, (ii) les capacités limitées des structures régionales à exécuter directement les projets multinationaux, (iii) les longs délais de passation des marchés, et (iv) le faible rythme d'exécution des activités sur le terrain.

2.7.2 La conception du programme a inclus les leçons tirées de la mise en œuvre des opérations citées plus haut, comme de celles d'autres partenaires intervenant dans le même domaine comme la GIZ et l'UICN. Les leçons tirées de l'évaluation des performances des opérations multinationales de la Banque ont également été prises en considération. Celles-ci concernent: (i) les options d'aménagement et de réinondation issues des essais pilotes réalisés dans la plaine du Waza-Logone, (ii) les choix techniques de lutte contre l'érosion et les mesures de défense et restauration des sols dans le cadre du PRODEBALT et du projet ABN, (iii) la nécessité d'un dispositif institutionnel de gestion efficace d'une opération

multinationale en coordination avec les États, (iv) le choix des modes d'acquisition au regard de la nature des activités et des types d'opérateurs intervenant dans la zone du programme, (v) la prise en compte de la situation de l'insécurité, des conflits et l'inclusion des communautés dans toutes solutions durables ; et (v) la mobilisation de la contrepartie financière, l'intégration du genre et le suivi de la performance.

2.8. Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Les indicateurs clés de la performance du programme retenus seront: (i) le taux de réalisation des divers aménagements et infrastructures ;(ii) la valeur ajoutée monétaire par km² de plaine ré-inondée par an ; (iii) le tonnage de productions additionnelles de céréales, de poisson, de produits d'élevage et le pourcentage de valeur ajoutée dans les principales filières ; (iv) le taux de diminution de personnes vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ; (v) la baisse des affections liées aux maladies d'origine hydrique ; (vi) le taux d'augmentation des revenus des cibles du programme; (vii) la qualité des formations et nombre d'hommes et femmes formés ; (viii) l'accroissement des revenus attribuées aux femmes; (ix) le niveau d'implication des femmes dans les instances de décision (pourcentage); (x) l'implication effective des ONG notamment féminines et organisations socioprofessionnelles, (xi) le nombre de brigades et de ses membres, dont les femmes, qui auront été formés aux techniques IPM; (xii) le taux de récupération des pertes après récolte/capture ; et le taux de réduction des conflits pour l'usage des ressources naturelles.

III – Faisabilité du programme

3.1 Performances économique et financière

3.1.1 L'analyse financière du programme a été effectuée sur la base coût/bénéfice des cash-flows additionnels des modèles de productions végétales, animales, halieutiques résultant des aménagements. Les hypothèses retenues sont : (i) la mise en œuvre réussie des trois composantes du programme ; (ii) la période d'évaluation de l'impact du programme est de 20 ans ; (iii) le coût d'opportunité du capital est estimé à 12% ; (iv) les prix, les rendements et les coûts de production de base moyens de l'année 2014 ont été utilisés pour la situation de référence dans la zone du programme dans les cinq pays; et (v) les taxes et les subventions ont été retirées des prix et coûts financiers pour obtenir les prix et les coûts économiques. C'est sur la base de ces hypothèses et du coût du programme estimé par l'outil COSTAB que les résultats ont été générés. Les résultats sont présentés dans l'annexe technique B4 du présent rapport et résumés ci-après :

Tableau 8 : Principales données économiques et financières

<i>VAN (scénario de base)</i>	12,58 milliard de FCFA
<i>TRI (scénario de base)</i>	18,0%
<i>TRE (scénario de base)</i>	21,0%

3.1.2 Performance financière : le PRESIBALT a un impact financier sur les revenus des bénéficiaires et les ménages dans sa zone d'intervention du programme. En effet, les revenus moyens additionnels générés sont estimés à 425,715 FCFA par ha. Le taux de rentabilité interne (TRI) sur la base des coûts financiers est estimé à 18%, pour une valeur actualisée nette (VAN) de 12,58 milliards de FCFA. Ce taux est satisfaisant car il est largement supérieur au coût d'opportunité du capital de 12%. Ce niveau de rendement élevé contribuera à réduire l'incidence de la pauvreté et à améliorer la résilience de la population dans les zones cibles.

3.1.3 Performance économique : Les avantages économiques (tangibles et non tangibles) du programme proviennent de la valeur ajoutée supplémentaire induite par le programme (à terme dans 20 ans) en plus des productions additionnelles agricoles, animales, halieutiques et sylvicoles. Cette valeur ajoutée contribuera à améliorer au même niveau les PIB des pays concernés. Les autres avantages du programme résident dans la création de 150 000 emplois par an et l'amélioration de résilience des ménages contre les aléas climatiques. L'impact indirect du programme bénéficiera à l'économie des pays à travers l'amélioration de la résilience des systèmes socio-écologiques, l'émergence des fragilités, et l'amélioration de la qualité des produits. Le taux de rentabilité économique (TRE) de base s'établit à 21,0% pour une valeur actualisée net (VAN) est de 26,8 milliards de FCFA au coût d'opportunité du capital de 12%.

3.1.4 Analyse de sensibilité : Les tests de sensibilité sur les indicateurs de performance économique et financière (TRI, TRE et les VAN) ont été effectués, à travers une baisse de 10% des prix, une hausse de 10% des coûts des facteurs et un cumul de ces deux variables. Il en résulte que pour le TRI, la variation est respectivement de 19,7%, 17,9% et 18,6% et pour le TRE, elle est de 22,1%, 15,3% et 15,7%. Les résultats de l'analyse financière et économique montrent que le PRESIBALT est robuste et viable financièrement et économiquement.

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 Environnement : Le programme a été classé en catégorie environnementale et sociale 2 par ORQR.3 suivant les procédures de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, compte tenu de la nature des travaux à entreprendre (ré-inondation de plaines, désensablement, petits périmètres irrigués, forages, pistes, infrastructures socio-économiques, etc.). Il a fait l'objet d'une évaluation environnementale et sociale, conformément aux procédures de la Banque et aux cadres réglementaires des pays concernés et le résumé a été posté sur le site web de la Banque le 07 novembre 2014. Les activités essentielles du programme visent l'amélioration des apports et qualité des eaux sur le Lac, la préservation et la valorisation des écosystèmes dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques. Un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) a été préparé et figure dans les annexes techniques.

Le PRESIBALT, formulé dans un contexte de dégradation avancée et de menace de disparition d'habitats naturels et d'espèces, permettra de réhabiliter les capacités productives de l'ensemble du bassin pour un développement durable. Ainsi, les travaux de réhabilitation des plaines d'inondation permettront de réhabiliter l'hydraulicité des cours d'eaux majeurs qui alimentent le Lac. Les travaux antiérosifs limiteront l'ensablement et la sédimentation du Lac et permettront une récupération des terres dégradées. La mise en œuvre du programme permettra également la création d'une Réserve Biosphère Transfrontalière (RBT) et l'inscription du Lac comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO. La zone du programme abrite une importante population d'éléphants fortement menacés par le braconnage et des conflits. Enfin ce programme mettra en place un plan régional d'aménagement des pêches basé sur une approche écosystémique. La promotion de sources alternatives d'énergie (électrification rurale) contribuera à inverser les tendances de dégradation en favorisant l'adhésion des populations locales à la politique de gestion durable des ressources que le programme cherche à instaurer dans le Lac et son bassin.

Toutefois, l'exécution de certaines activités de réhabilitation pourrait produire des effets négatifs tels que le risque de destruction des habitats naturels et de pollution des eaux et des sols suite à une

utilisation accrue d'engrais et de pesticides. Aussi, les aménagements, la récupération des terres de glacières, l'appui aux filières porteuses, le développement des infrastructures rurales, peuvent accentuer l'immigration et favoriser la surexploitation de certaines ressources. En plus, le développement de certaines activités de transformation peut augmenter l'utilisation du bois de chauffe, donc la déforestation. Le développement des échanges peut favoriser une rapide propagation de maladies transmissibles comme les MST, le VIH/SIDA et la maladie à virus Ébola.

Des mesures d'atténuation d'impacts potentiels surtout concernant la première composante en l'occurrence les travaux de réhabilitation des plaines et de dragage de la Komadougou-Yobé et du Logone-Chari ont été identifiées et consignées dans le PGES dont la mise en œuvre bénéficie d'une affectation budgétaire de 306.600 UC. Il faudra signaler que l'acquisition de nouvelles stations météorologiques et hydrologiques, l'installation de manomètres amélioreront le suivi de certains indicateurs environnementaux dans le bassin. Le programme mettra en place une unité de cartographie et de traitement de données satellitaires et géographiques (SIG) au sein de l'observatoire de la CBLT. Les unités nationales de coordination, en collaboration avec les Directions de l'environnement, participeront également au suivi des incidences environnementales et sociales découlant des activités du programme et préconiseront, le cas échéant, les mesures préventives, correctrices ou compensatoires appropriées. Le programme de formation et d'éducation environnementale permettra de sensibiliser les populations sur les implications des pratiques destructives et d'assurer leur participation dans l'application des mesures appropriées de conservation de la biodiversité et de protection de l'environnement.

3.2.2 Changement climatique : Dans le cadre de l'exécution du Programme de Développement Durable du Lac Tchad (PRODEBALT) financé par la Banque, des activités de la composante *Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques* ont déjà permis d'atténuer certains effets négatifs des changements climatiques à travers le reboisement et la mise en défens des forêts, la protection des cuvettes de cultures contre l'ensablement, la promotion des sources alternatives d'énergie domestique, la régénération et gestion concertée des parcours du bétail, la surveillance collective des stocks et planification des activités de pêche, la diversification des productions et sources de revenus. Ces actions seront poursuivies dans le cadre du PRESIBALT dont le suivi et l'anticipation seront par ailleurs facilités par la mise en place des outils de suivi écologique au sein de la CBLT. Les activités du PRESIBALT auront de manière générale des impacts positifs majeurs sur les écosystèmes, la biodiversité, l'adaptation et la réduction de la vulnérabilité aux changements climatiques et devront contribuer aux efforts globaux d'atténuation des effets du changement climatique. En effet, la reconstitution du couvert végétal et l'introduction de l'énergie propre, contribueront à la réduction des gaz à effets de serre. Par ailleurs, les activités du programme s'intègrent bien aux plans nationaux d'adaptation au changement climatique (PANA) et PANGIRE des pays concernés et contribueront à sécuriser les systèmes de production. La capacité d'adaptation des populations sera également renforcée par le développement des outils de gestion des risques climatiques, la mise en place de stations agro-hydro-météorologiques et l'accompagnement des producteurs pour l'intégration des informations climatiques dans la gestion des activités rurales, notamment à partir du système d'alerte précoce. Enfin, les plans locaux de développement intégreront les informations climatiques générées par le Programme.

3.2.3 Genre : Les pays riverains du Lac Tchad sont parmi ceux présentant des niveaux d'inégalité de genre les plus marqués ; de la RCA qui occupe la 115^{ème} position au Niger pour la 146^{ème} place en 2013). La région du Lac est parmi les plus pauvres d'Afrique et la pauvreté féminine y est généralement accentuée : l'Extrême-Nord du Cameroun enregistre près de 63% de femme pauvres alors que la moyenne nationale était de 33,4 % en 2012. Les femmes constituent environ 52 % de la population et assument une plus lourde charge de travail que les hommes tout en ayant un moindre accès à

l'éducation, l'information, la vulgarisation agricole, aux intrants ainsi qu'au crédit. Les céréales sont cultivées en majorité par les femmes. La récolte de la spiruline est une occupation uniquement féminine qui contribue largement, dans les zones productrices, à l'amélioration du sort des femmes. Il existe de fortes disparités de genre liées à la terre (les femmes dans la région nigériane ne possèdent que 4% des terres). L'activité de pêche est dominée par les hommes, mais la transformation incombe aux femmes. L'ensemble des pays présente une forte pression démographique et un taux de natalité élevé, avec le Niger en tête des pays les plus féconds du monde (7,6 enfants par femmes). Dans la région du Lac, la fécondité féminine est plus élevée que les moyennes nationales (elle est de 7,3 alors que le taux de fécondité nationale est de 5,7 dans la région du Nord-Ouest du Nigeria). Du fait de cette situation conjuguée avec d'autres facteurs tels que la faible capacité de prise de décision, les femmes ont difficilement accès aux soins de santé notamment parmi les populations nomades. Le programme concourt à réduire les inégalités de genre dans le Bassin du Lac Tchad. À terme, près de 8 millions de femmes auront été directement bénéficiaires des diverses activités du programme. En favorisant la participation et l'accès des bénéficiaires de sexe féminin à la sécurité foncière, aux processus décisionnels et aux investissements, d'une part, et en augmentant la capacité organisationnelle des groupements de productrices, d'autre part, le PRESIBALT joue un rôle stratégique dans le développement d'une croissance inclusive et l'amélioration du statut des femmes dans la ZIP.

Le programme s'attachera à promouvoir l'intégration du genre dans toutes les composantes notamment (elles sont 50% des bénéficiaires) par un accès équitable aux ressources productives et activités de renforcement des capacités. Le programme va promouvoir l'intégration et le « *leadership* » des femmes dans les forums des utilisateurs de ressources naturelles du Bassin. Il inclura un ensemble de services intégrés en faveur des femmes axé sur le développement de moyens de subsistance alternatifs et la création de chaînes de valeur dans la transformation du poisson, des céréales et du lait, les AGR dont la production de spiruline ; l'accompagnement sur base de leur structuration en groupement, de formations techniques professionnelles et sociales adaptées (notamment en santé de la reproduction) ; la promotion de l'accès et la sécurisation foncière des périmètres irrigués (40% des terres attribuées aux groupements féminins par le biais de conventions locales); l'accès à des facteurs de productions et technologies réduisant leur temps de travail et augmentant leur productivité et leur accès aux services de vulgarisation et l'accès à des centres multifonctionnels (60% de femmes parmi les bénéficiaires). Il est également prévu d'établir un système de suivi-évaluation établi à partir de données désagrégées selon le sexe ainsi que sur des indicateurs liés au genre et basé sur une analyse du genre de la région du Lac Tchad. Les capacités de la CBLT et des parties prenantes en matière de genre seront renforcées, d'une part, à travers des formations et, d'autre part, par le recrutement d'un spécialiste en genre et développement socio-économique au sein de l'Unité de Coordination Régionale (UCR). Le volet genre sera mise en œuvre en partenariat avec l'UNESCO et ONUFEMMES.

3.2.4 Social : Le programme contribuera à réduire le faible niveau de développement humain, et par conséquent à renforcer la résilience globale des populations et celles de leur milieu de vie en agissant sur ses principaux déterminants. Il accroîtra la valeur du capital humain par le renforcement des connaissances et des droits fondamentaux et du savoir être pour environ 3 millions de personnes grâce à la sensibilisation, la formation et l'alphabétisation des populations riveraines. Le programme, par l'élargissement de l'accès et de l'incitation à l'utilisation des soins de santé primaire (300 000 bénéficiaires par an), à l'eau potable (80 000 bénéficiaires par an) et à la maintenance de ces infrastructures, réduira à terme d'au moins 50% les taux de morbidité et de la mortalité en particulier ceux liés aux maladies d'origine hydrique. Par ailleurs, la réalisation des centres multifonctionnels équipés de kiosques solaires élargira l'accès d'environ 80 000 bénéficiaires à des services communautaires et à l'énergie à prix compétitif et contribuera également à l'adoption de nouvelles

habitudes sociales et à l'exercice de nouveaux métiers (installation, exploitation des kiosques solaires) et donc à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le programme renforcera l'employabilité des femmes et des jeunes par les formations aux métiers offertes à la carte (30 000 par année) et la formation technique (500 bénéficiaires par année) pour les métiers porteurs choisis en fonction des besoins de l'économie du Lac. Par ailleurs, les divers programmes et AGR consolideront et ou créeront environ 150 000 emplois par année. Enfin, la conjugaison des aménagements, des formations professionnelles, de l'accès aux moyens de production en faveur des plus démunies (*Works for asset, accès aux capitaux contre l'utilisation des services sociaux*) permettront des revenus additionnels des populations estimés à au moins 50% des revenus courants, ce qui favorise la consommation des services sociaux comme l'éducation, la santé et renforce donc la valeur du capital social.

3.2.9 Emplois des jeunes et promotion de l'entrepreneuriat agricole :

L'option en faveur des PME de type associatif tant au niveau de la production, la transformation et la commercialisation des produits, favorisera la création et la consolidation de l'entrepreneuriat en faveur des femmes et des jeunes. Le programme soutient en effet la création d'environ un millier d'activités génératrices de revenus. Ces créations d'entreprises favoriseront la génération directe d'emplois durables et ou saisonniers liés aux travaux de construction des infrastructures et à leur maintenance sur le long terme.

3.2.10 Réinstallation forcée : Les activités du PRESIBALT n'induisent aucun déplacement de populations. Elles contribueront à stabiliser les populations dans leur environnement naturel en leur offrant des alternatives pour leur auto-développement.

IV – Exécution

4.1. Dispositions en matière d'exécution

4.1.1 Modalités d'exécution : La CBLT est l'organe d'exécution du PRESIBALT qui sera mis en œuvre sur une période de 5 ans. Pour ce faire, ses capacités seront renforcées par une Unité de Coordination Régionale (UCR) placée au sein de la Direction Générale des Opérations (DGO). En plus du Coordinateur régional, l'UCR comprendra un personnel dont un (e) gestionnaire-comptable, un (e) spécialiste en passation des marchés, un (e) spécialiste en suivi évaluation, un (e) spécialiste en genre et développement social et un personnel d'appui (caissier, chauffeurs, secrétaires) qui seront recrutés sur une base compétitive et des contrats de performance seront signés. Le personnel devra être suffisamment compétent pour réaliser des études régionales et locales pertinentes qui appuieront les initiatives de résilience. À cet effet, elle bénéficiera d'une assistance technique légère comprenant un hydrobiologiste de haut niveau spécialisé dans les questions socio-écologiques et de résilience, un spécialiste en planification du développement durable, et des consultants de courtes durées. L'UCR s'appuiera sur les Départements techniques de la CBLT pour l'exécution des activités dans leurs domaines respectifs de compétence. La Direction Générale Administration & Finances (DGAF), et la Direction de la Planification et du Suivi-Évaluation des Projets (DPSEP) intégreront la comptabilité, la passation des marchés et le suivi-évaluation dans leur dispositif institutionnel.

4.1.2 Au niveau national, les Bureaux de Gestion du Programme (BGP) seront mis en place pour assurer la coordination de l'exécution des activités, en rapport avec les services techniques des États. Chaque BGP comprendra un Coordonnateur national, un expert en ressources naturelles, un comptable et un personnel d'appui : secrétaire, caissier, chauffeur. Ce personnel sera recruté sur une base compétitive et des contrats de performance seront signés. Il sera formé en gestion financière, gestion des contrats et suivi-évaluation, conformément à l'analyse effectuée lors de l'évaluation de la capacité

d'exécution des différentes structures. Le programme sera réalisé selon une approche modulaire, pour tenir compte du contexte sécuritaire qui prévaut dans certaines parties autour du Lac Tchad, mais aussi de l'extrême urgence de réaliser des actions de sauvegarde de l'environnement et des activités économiques des populations. Les détails du montage institutionnel par pays et de l'approche modulaire sont présentés dans les annexes techniques au volume II du rapport d'évaluation.

4.1.3 Au niveau de la CBLT, un Comité de Pilotage (CP), présidé par le Commissaire de la CBLT du Pays hôte (en cas d'absence, il sera remplacé par le 2^{ème} Commissaire), sera mis en place pour la gouvernance du Programme. Il comprendra entre autres, des Représentants du Secrétariat Exécutif de la CBLT (Secrétaire Exécutif, Directeur des Operations et Chef de la Sécurité), des Points Focaux nationaux, du Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds, du Comité des Parties Prenantes, du Comité Technique Interministériel et des Organisations des femmes et jeunes. Au niveau de chaque pays un Comité interministériel sera mis en place.

4.1.4 Pour la mise en œuvre des activités, la CBLT fera recours à des Institutions et ONG spécialisées sur la base de conventions qui seront soumises à l'accord préalable du FAD. Dans ce cadre, il a été identifié, entre autres, l'UNESCO, SOS Éléphants du Tchad, la FAO et l'UICN pour mettre en œuvre, respectivement, les volets RBT & SPM, les activités d'écodéveloppement et de protection des éléphants, le Plan d'aménagement des pêches, et la ré-inondation des plaines. D'autres institutions comme le Centre Africain pour le Développement des Applications Météorologiques (ACMAD) et le Centre régional AGRHYMET bénéficiant déjà de l'assistance de la Banque, pourront être mises à contribution dans le domaine des réseaux d'observation et la génération d'informations climatiques pour le développement durable. Les communautés participeront aux activités d'aménagement (HIMO), de même que la gestion des infrastructures sociales.

4.1.5 Acquisitions

Toutes les acquisitions de biens, de travaux et de services de consultants financées sur les ressources de la Banque se feront selon ses *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux (Edition de mai 2008, révisé en juillet 2012)* ou, selon le cas, ses *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants (Edition de mai 2008, révisé en juillet 2012)* à l'aide des dossiers types d'appel d'offres de la Banque. Un plan de passation des marchés (PPM) sera élaboré et soumis à la Banque qui s'assurera de sa conformité avec les accords de financement ainsi qu'avec ses règles en la matière. La coordination du programme sera renforcée par un expert en passation des marchés qui l'assistera dans l'acquisition des biens, travaux et services tels que décrits en détail dans les annexes techniques.

4.1.6 Gestion Financière

La Direction Générale de l'Administration et Finances (DGAF) de la CBLT aura en charge la gestion administrative, financière et comptable du programme. La DGAF a fait l'objet d'évaluation afin de s'assurer que les ressources mises à la disposition du programme seront utilisées de manière efficace et efficiente dans les seuls buts pour lesquels elles ont été accordées. Il ressort de cette évaluation que le risque global résiduel est considéré modéré suite à l'application dans les délais impartis des mesures d'atténuations identifiées permettant de renforcer ledit système. Il s'agit principalement (i) d'acquérir un logiciel multi-projets pour permettre à la CBLT d'avoir un système intégré de gestion de ses activités ordinaires et des projets financés sur des ressources externes, (ii) de recruter un gestionnaire-comptable à la DGAF dédié aux activités du programme et un comptable dans chaque BGP dans les cinq pays concernés et (iii) de renforcer les capacités techniques de l'équipe en charge de la gestion financière. Les

détails de l'évaluation du système de gestion financière de la CBLT et de l'arrangement en gestion financière du PRESIBALT sont dans les annexes techniques du présent rapport d'évaluation.

4.1.7 Décaissements

Les méthodes de décaissement à utiliser pour la mobilisation des financements de la Banque dans le cadre du programme sont : (i) la méthode de paiement direct ; (ii) la méthode de compte spécial/fonds de roulement et (iii) la méthode de remboursement. Les paiements directs seront effectués au titre des marchés de travaux, de biens et services signés entre l'emprunteur et les fournisseurs conformément aux règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition. La méthode du compte spécial sera utilisée pour le règlement des dépenses de fonctionnement, les frais de formation, les frais de missions sur le terrain, etc. Elle donnera lieu à l'ouverture dans des banques jugées acceptables par le FAD, d'un compte spécial au niveau de la coordination régionale, et cinq (5) comptes auxiliaires au niveau des coordinations nationales. La méthode de remboursement sera utilisée lorsque des dépenses éligibles sur les ressources du FAD auront été préfinancées par l'emprunteur avec l'accord préalable de la Banque. Ces décaissements se feront en conformité avec la liste des biens et services et aux règles et procédures de la Banque, tels que décrits dans le manuel des décaissements. Une lettre de décaissement sera revue durant la négociation et transmise à la CBLT dès l'approbation du programme. Les modalités des décaissements sont détaillées dans les annexes techniques.

4.1.8 Audits

La CBLT à travers ses services est responsable de l'élaboration des états financiers annuels du PRESIBALT et conformément aux règles de la Banque, lesdits états financiers annuels et le système de contrôle interne à la CBLT seront audités annuellement par un cabinet d'audit privé fiable, compétent et indépendant sur la base de critères satisfaisants pour la Banque. Les états financiers audités de chaque exercice comptable seront soumis à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice auquel il se rapporte.

4.2. Suivi

4.2.1 Compte tenu de la nécessité de réaliser le Plan de développement de la RBT et d'actualiser le Plan d'aménagement des pêches, le programme sera exécuté sur une période de cinq (5) ans. Un atelier de lancement sera organisé dès le démarrage du programme, et la première année sera consacrée à : (i) la mise en place et la formation du personnel d'exécution ; (ii) l'acquisition des moyens logistiques (véhicules, motos et équipements de bureaux) ; (iii) le recrutement des consultants et de l'assistance technique ; (iv) la signature des conventions de collaboration avec les Institutions et ONG spécialisées ; et (v) la réalisation des études techniques pour les dossiers de passation des marchés.

4.2.2 Le dispositif de suivi-évaluation (S&E) permettra de statuer sur le niveau d'exécution physique (taux d'exécution globale et au niveau de chaque composante) et financier du programme (taux d'engagement et taux de décaissement sur le FAD, l'État et les autres partenaires financiers). Il sera alimenté par des informations provenant principalement des missions de contrôle / supervision (exécution physique) et des rapports d'activités de la CBLT et des BCP au niveau national. Le suivi des réalisations physiques et des réalisations financières (engagements et décaissements), en comparaison avec les prévisions, permettra de s'assurer du respect du calendrier d'exécution du programme. L'évaluation des effets et des impacts du programme sera effectuée sous la direction de la DGPSP et de l'Observatoire de la CBLT par des institutions chargées des statistiques ou de consultants spécialisés en suivi évaluation.

4.2.3 Les activités prévues dans le cadre du programme sont résumées dans le tableau ci-dessous. Ces activités seront menées sur la base du calendrier de mise en œuvre du programme.

Tableau 9: Calendrier du programme

N°	Activités	Responsables	Échéance
1	Évaluation	FAD	Septembre 2014
2	Négociations	CBLT/GVT /FAD	Novembre 2014
3	Présentation du programme Conseil FAD	FAD	Décembre 2014
4	Signature Protocoles d'accord de dons et Accords de prêts	CBLT/GVT/FAD	Juin 2015
5	Autorisation 1 ^{er} décaissement.	FAD	Septembre 2015
6	Lancement du Programme	CBLT / FAD	Novembre 2015
7	Exécution des prestations	CBLT/ GVT	Novembre 2015/Déc. 2020
8	Évaluation à mi-parcours	CBLT/GVT/FAD	Juin 2017
9	Achèvement des activités	Gouvernements/FAD	Décembre 2019
10	Rapport d'achèvement	Gouvernements /FAD	Mars 2020
11	Audits	CBLT	Annuellement

4.3. Gouvernance

4.3.1 La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) créée en mai 1964 a pour mission de gérer de façon durable et équitable les eaux du Lac Tchad et les autres ressources en eau transfrontalières du Bassin du Lac Tchad, dans un souci de promouvoir l'intégration régionale, de préserver la paix et la sécurité entre les pays membres. Les instances de décision et d'orientation comprennent le Sommet des Chefs d'État et le Conseil des Ministres qui se réunissent une fois par an en session ordinaire. Le Secrétariat Exécutif est l'organe d'exécution des décisions. Il est dirigé par un Secrétaire exécutif assisté de directeurs généraux, de directeurs et chef de services. Ses activités sont financées par les contributions des États membres. Conformément aux procédures prévues dans le chapitre du « règlement financier », le budget annuel est préparé par le Secrétariat Exécutif et approuvé par le conseil des ministres en session ordinaire. L'examen des réalisations des budgets précédents montre que ceux-ci s'exécutent en général au-delà de 80%, ce qui est satisfaisant. Le programme permettra à la CBLT de renforcer la bonne gouvernance dans la gestion financière et en passation de marchés.

4.3.2 Sur le plan technique, de grands progrès ont été accomplis à travers la signature de la Charte de l'Eau, l'élaboration du PAS, des schémas directeurs, et du plan quinquennal d'investissement. La mise en pratique de certaines fonctionnalités telles que la surveillance des ressources et de leurs usages, conformément à la Charte de l'eau, sera appuyée par le programme. Le PRESIBLAT contribuera à favoriser la mise en place des modes de gouvernance innovants aux niveaux régional, national et local pour une gestion intégrée et d'accès équitable aux ressources en eau, pâturage, pêche et zones de culture. À cet effet, il renforcera les capacités des communautés en matière de prévention et gestion de conflits liées à la gestion des ressources naturelles.

4.4. Durabilité

4.4.1 Le programme repose sur le principe que le développement durable et inclusif ne peut être atteint qu'à partir du moment où les bénéficiaires sont sensibilisés et se constituent en partenaires du développement pour toutes les actions d'aménagement et de gestion des ressources naturelles. C'est pourquoi le programme se fonde sur une approche participative pour une meilleure appropriation des activités. Les communautés rurales et les services techniques décentralisés ont effectivement été associés à l'Analyse diagnostic transfrontalière (ADP), à la définition des axes du PAS et à la formulation du programme. Les activités ont été définies de manière à satisfaire les besoins prioritaires des bénéficiaires retenus dans le PQI 2013-2017 de la CBLT. Ainsi, les populations, les techniciens et autorités locales ont été associés dans l'identification des sites à aménager et à protéger, mais aussi pour apporter leurs propres

connaissances et perceptions sur les phénomènes environnementaux. Les communautés participeront à tous les aménagements dont elles sont les bénéficiaires et seront renforcées pour prévenir et gérer les conflits liés à l'exploitation des ressources.

4.4.2 La durabilité du programme repose aussi sur la participation des bénéficiaires au financement des infrastructures communautaires (marchés ruraux, points d'eau, etc.), et des travaux d'aménagement (ré-inondation des plaines, entretien des cours d'eau, défenses et restauration des sols, lutte contre l'ensablement, etc.). Les bénéficiaires participeront également à la prise en charge de l'entretien des infrastructures socio-économiques et à leur exploitation par les comités de gestion mis en place. La simplicité des infrastructures prévues et le renforcement des capacités des bénéficiaires s'inscrivent également dans une approche visant à favoriser la durabilité des investissements, notamment leur réalisation tiendra compte des informations climatiques fiables collectées.

4.4.3 Dans les zones concernées, les paysans seront formés aux techniques IPM à travers une approche participative de fermes écoles paysannes (FEP), permettant de garantir la durabilité des acquis du programme. Les communautés, à travers leurs brigades villageoises formées, constitueront les axes majeurs de transmission des connaissances sur les techniques de lutte contre les fléaux. Les organisations faîtières de la zone d'intervention du programme seront également formées et appuyées, ce qui donnera davantage d'assise et de cohérence aux actions entreprises.

4.4.4 L'utilisation de l'approche « chaîne de valeurs » avec la prise en compte des aspects de transformation, stockage et de commercialisation des produits permettra de lier d'avantage les productions aux marchés. Ainsi, la création de petites unités de transformation de produits économiquement, financièrement et techniquement viables, constituera des gages de durabilité des acquis du programme. Le programme veillera à la réalisation d'infrastructures et technologies sensibles au genre pour favoriser l'autonomisation économique durable des femmes et le développement de leurs sources de revenus. La durabilité des interventions du programme sera également assurée grâce à l'implication effective du secteur privé local. Des centres de prestation privés fourniront des services aux producteurs y compris le renforcement de capacités, l'appui-conseil en transformation, conditionnement, qualité et accès au marché. Les mesures d'encouragement des partenariats publics privés permettront de créer des alliances pérennes et les contrats de PES permettront une gestion saine de l'environnement.

4.5. Gestion des risques

Tableau 10: Risques et mesures atténuation

Risques	Niveau	Mesure d'atténuation
L'insécurité qui règne dans la région et les entraves à la libre circulation des personnes et des biens nés de l'insurrection des groupes armés	Haut	Les efforts des pays membres et de la communauté internationale en matière de lutte contre les groupes armés permettront de résorber progressivement l'insécurité dans le bassin du Lac et de réinsérer les réfugiés. Ils se traduisent par la mise en place d'une Force Mixte Multinationale dans le cadre d'une stratégie commune de lutte contre l'insécurité transfrontalière. Ainsi, le choix de sites d'intervention du programme a également tenu compte du critère d'accessibilité sécuritaire. Le risque de l'insécurité est modéré dans les régions de Mambere Kadei de la RCA, les régions de Diffa et Zinder au Niger, les états de Bauchi, Jigawa et Kano au Nigéria et les régions d'Adamawa, Nord et Extrême Nord du Cameroun et les régions de Logone Occidentale, Logone orientale, Chari Baguirmi, Hadjer - lami, Tandjilé, Lac, Mandoul, Moyen Chari, Mayo Kebbi, Kanem, Guéra, Ouadaï et de Batha au Tchad. Les PTFs continuent à intervenir dans ces zones à travers les projets à l'impact rapide exécutés principalement par les prestataires locaux et ONGs issues des régions d'intervention.
Les aléas climatiques pouvant accentuer la dégradation des écosystèmes, de la biodiversité et rendre les populations plus vulnérables	Faible	Le développement d'actions de résilience, de lutte contre les fragilités et la création d'une réserve de biosphère transfrontalière atténueront ce risque

Risques	Niveau	Mesure d'atténuation
La faiblesse institutionnelle de la CBLT à gérer un programme complexe et l'insuffisance de coopération régionale pour une bonne gestion de ressources partagées	Moyenne	Le programme de renforcement des capacités de la CBLT en matière de gestion de programme, de passation de marchés et de gestion financière atténuera ce risque, de même que l'approche « faire-faire » permettra de confier la mise en œuvre de volets importants aux partenaires déjà identifiés. Enfin, la mise en œuvre de la charte de l'eau permettra de renforcer la coopération régionale pour une bonne gestion intégrée des ressources en eau.

4.6. Développement des connaissances

Le Programme assistera la CBLT pour conforter la base de données régionale par l'installation d'un centre régional de traitement de données statistiques, géomatiques et satellitaires (agricoles, climatologiques, limnométriques, piézométriques et socioéconomiques) qui permettra de collecter régulièrement les données et informations nécessaires pour une meilleure connaissance des ressources en eau et de l'environnement du Bassin. Le PRESIBALT renforcera les capacités de la CBLT pour une utilisation optimale de tous les savoirs essentiellement acquis par voie d'expertise, et financera les forums des parties prenantes pour un meilleur partage de l'information collectée. Les informations spatialisées du SAP seront partagées avec les réseaux de suivi météorologiques, hydrologiques et piézométriques, mais aussi avec un système d'information agricole mis en place pour compléter les informations hydrologiques par d'autres informations précises sur les usages des ressources en eau, ainsi que des bilans régionaux, voire locaux des états hydriques (évapotranspiration, bilan hydrique des sols, surfaces emblavées, surfaces en cours d'irrigation) afin d'identifier les risques de catastrophes naturelles et d'en permettre une gestion rationnelle et prédictive. Enfin, le PRESIBALT mettra en place un système intégré de gestion et de partage des connaissances sur les activités du programme par la diffusion régulière sur le site Web de la CBLT, en vue de capitaliser et gérer les connaissances et expériences acquises.

V – Cadre Juridique

5.1. Instrument juridique

Le cadre légal du programme sera : (i) Un accord de prêt avec chacun des États suivants : le Cameroun et le Nigeria ; (ii) Un protocole d'accord de don avec chacun des États suivants : le Niger, la RCA et le Tchad.

5.2. Conditions associées à l'intervention de la Banque et du Fonds

5.2.1 Conditions préalables à l'entrée en vigueur des Dons et des Prêts : L'entrée en vigueur des accords de prêt sera subordonnée à la réalisation par les Emprunteurs des conditions prévues à la section 12.01 des Conditions Générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie du Fonds. Les protocoles d'accord des dons FAD entreront en vigueur à la date de leur signature.

5.2.2 Conditions préalables au premier décaissement des dons et prêts : L'obligation pour la Banque et le Fonds d'effectuer le premier décaissement des dons et prêts sera subordonnée à l'entrée en vigueur du Protocole d'accord de don et de l'Accord de prêt, conformément aux dispositions du paragraphe 5.2.1 ci-dessus, et à la preuve de la réalisation des conditions suivantes par le donataire ou l'emprunteur, à la satisfaction de la Banque et du Fonds, tant sur la forme que sur le fond:

- (i) Fournir la preuve de la signature d'un accord de rétrocession des ressources à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dans des termes et conditions satisfaisants pour la Banque et le Fonds ; et

- (ii) Fournir la preuve de l'ouverture par la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) au nom du Programme, d'un compte bancaire auprès d'une banque acceptable pour le Fonds destiné à recevoir exclusivement les fonds rétrocédés à la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT).

5.2.3 Autres conditions: L'Emprunteur ou le donataire devra en outre fournir à la Banque et au Fonds, au plus tard six mois après le premier décaissement des Prêts et des Dons :

- (i) La preuve du recrutement des coordonnateurs régional et nationaux du programme et des autres membres des équipes de coordination du programme conformément aux paragraphes 4.1.1 et 4.1.2 ; et
- (ii) Le manuel de procédures de gestion administrative, comptable et financière du programme.

5.3. Conformité avec les politiques de la Banque

Le programme est conforme à la stratégie décennale (2013/2022) et toutes les politiques en vigueur du Groupe de la Banque.

VI – Recommandation

Il est recommandé au Conseil d'administration du FAD d'approuver les financements proposés, à savoir : i) pour le Cameroun : un prêt FAD de 12,5 millions d'UC ; (ii) pour le Niger: un don FAD de 13,33 millions d'UC ; (iii) pour le Nigeria : un prêt FAD de 20,45 millions d'UC; (iv) pour la RCA : un don FAD de 2,19 millions d'UC (v) pour le Tchad : un don FAD de 5,35 millions d'UC en vue du financement du PRESIBALT sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport.

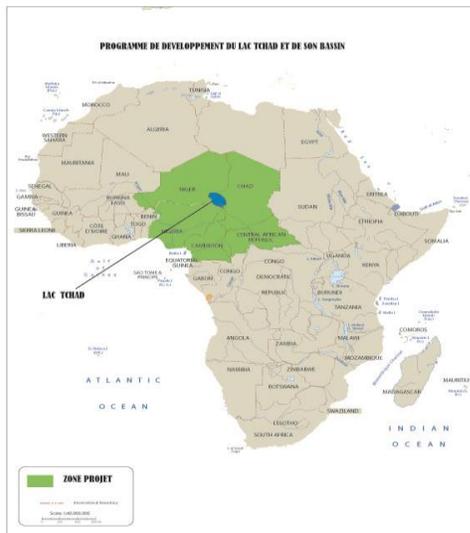
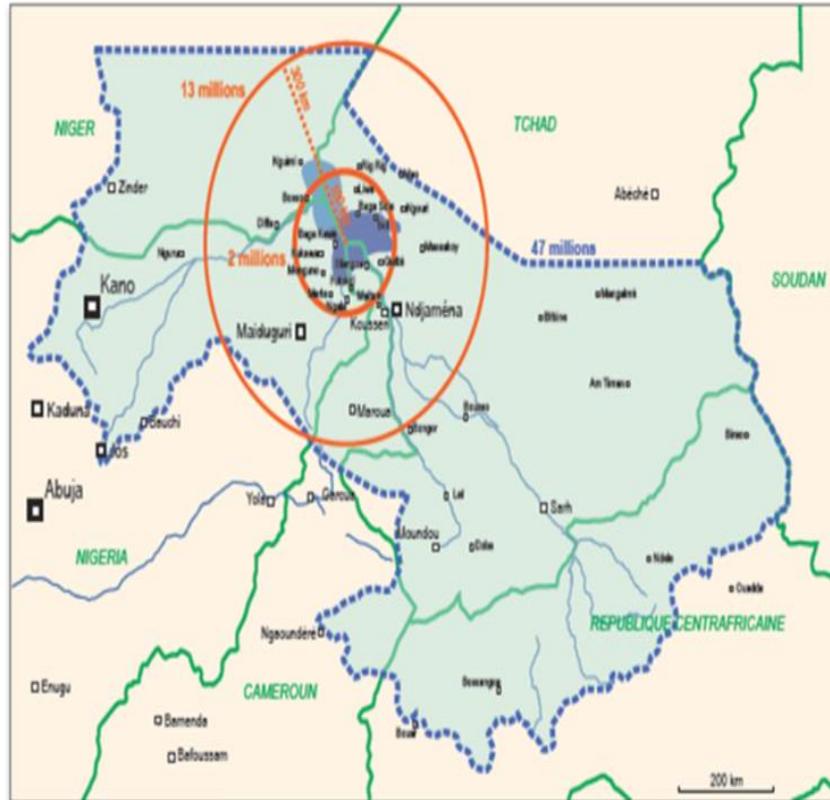
APPENDICE I : Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

	Population (000)	Superficie (000 km²)	Densité Pop/km²	PIB, PPP (USD)	PIB/tête PPP (USD)	Taux de croissance PIB en volume Moyenne 2005-13
Cameroun	22 254	475,44	47	55763	2506	3,4
Niger	17 831	1 267	14	13 881	778	5,6
Nigeria	173615	924	188	871 440	5 019	6,7
RCA	4 616	623	7	2 570	557	-0,9
Tchad	12 825	1 284	10	27 633	2 155	4,8
Afrique	1108 966	30 066	37	3827 029	3 520	5,4

APPENDICE II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays

PAYS	NOM DU PROJET	SECTEUR	DATE D'APPROB.	DATE DE CLOTURE	MONTANT	% DE DECAISSEMENT
Cameroon	PROJET DE RÉHABILITATION ET DE GESTION DURABLE DE LA ZONE D'INTERÊT BIOLOGIQUE DE TCHEBOA	Environment	26/04/2012	30/06/2015	51.714,72	100,00
	PROJET D'AEPA EN MILIEU SEMI URBAIN	Water Sup/Sanit	28/01/2009	31/12/2014	40.000.000,00	14,12
	AEPA EN MILIEU RURAL	Water Sup/Sanit	12/05/2010	29/02/2016	10.000.000,00	41,43
	AEPA EN MILIEU RURAL	Water Sup/Sanit	12/05/2010	29/02/2016	4.565.196,99	54,87
	ASSAINISSEMENT DE YAOUNDÉ PHASE II	Water Sup/Sanit	19/06/2013	31/12/2018	20.990.000,00	0,00
	ASSAINISSEMENT DE YAOUNDÉ PHASE II	Water Sup/Sanit	19/06/2013	31/12/2018	0,00	0,00
Niger	ELABORATION ET MISE EN OEUVRE PANGIRE	Water Sup/Sanit	23/12/2013	31/12/2016	851.601,23	10,08
	P. MOBILISATION EAUX MARADI, ZINDER, THAOUA	Agriculture	20/09/2011	31/12/2016	9.340.000,00	14,13
	P. MOBILISATION EAUX MARADI, ZINDER, THAOUA	Agriculture	20/09/2011	31/12/2016	22.232.103,16	7,13
	PROGRAMME KANDADJI	Agriculture	29/10/2008	31/12/2015	20.000.000,00	16,21
	PROGRAMME KANDADJI	Agriculture	29/10/2008	31/12/2015	20.000.000,00	25,9
	NIGER-PROGRAMME PILOTE PPCR	Environment	24/09/2012	31/12/2018	6.400.150,91	1,44
	NIGER-PROGRAMME PILOTE PPCR	Environment	24/09/2012	31/12/2018	2.357.950,33	0
	PAMOGEF - PROJET APPUI LA MOBILIS ² RESS.I	Multi-Sector	26/01/2012	31/12/2016	10.000.000,00	7,55
	APPUI DEV ENSEIGN&FORMAT PROF - PADEFPT	Social	15/12/2010	31/12/2016	7.870.000,00	12,32
	APPUI DEV ENSEIGN&FORMAT PROF - PADEFPT	Social	15/12/2010	31/12/2016	17.630.000,00	12,16
	PROJET AEPA EN MILIEU RURALE PHASE 2	Water Sup/Sanit	20/09/2011	31/12/2015	16.000.000,00	15,45
	PROJET AEPA EN MILIEU RURALE PHASE 2	Water Sup/Sanit	20/09/2011	31/12/2015	3.413.231,39	30,01
	PROJET D'AEPA EN MILIEU RURAL DANS 3 RÉG	Water Sup/Sanit	21/02/2007	31/12/2014	3.000.000,00	95,97
	PROJET D'AEPA EN MILIEU RURAL DANS 3 RÉG	Water Sup/Sanit	21/02/2007	31/12/2014	10.704.047,24	68,51
	Nigeria	SKILLS TRAINING AND VOCATIONAL EDUCATION	Social	27/07/2005	31/12/2015	30.000.000,00
RURAL WATER & SAN SUB-PROG (YOBE & OSUN)		Water Sup/Sanit	10/10/2007	31/12/2014	51.000.000,00	34,37
URBAN WATER & SAN IMPROVEMENT PROJECT		Water Sup/Sanit	02/09/2009	30/04/2018	50.000.000,00	2,57
ZARIA WATER EXPANSION & SAN PROJ.		Water Sup/Sanit	08/02/2012	31/12/2017	63.920.000,00	0,85
Chad	ATRC STATISTIQUES	Multi-Sector	22/11/2011	30/06/2015	1.000.000,00	69,84
	PROJET DE ROUTE KOUMRA - SARH	Transport	02/06/2009	31/10/2015	31.610.000,00	88,34
	TABLE RONDE SUR LE P.N.S.A	Agriculture	29/11/2011	30/09/2014	139.326,00	95,53
	PROJET D'APPUI INFRASTRUC RURALES	Agriculture	06/07/2011	31/12/2016	5.200.000,00	10,99
	PROJET D'APPUI INFRASTRUC RURALES	Agriculture	06/07/2011	31/12/2016	5.200.000,00	22,66
	PRÊT SUPPLEMENTAIRE DU PGRN	Environment	31/01/2011	31/12/2014	9.570.000,00	14,41
	PROJET D'APPUI À L'ITIE	Multi-Sector	01/11/2012	31/10/2015	1.350.031,00	30,54
	PROJET D'APPUI AU FINANCES PUBLIQUES	Multi-Sector	01/11/2012	31/10/2015	1.445.001,00	46,93
	PROJET D'APPUI À L'INITIATIVE PPTÉ	Multi-Sector	05/03/2014	30/09/2016	1.400.000,00	0
	SOUS PROGRAMME AEPA CENTRES SECONDAIRES	Water Sup/Sanit	11/07/2012	31/12/2018	10.710.000,00	12,06
	SOUS PROGRAMME AEPA CENTRES SECONDAIRES	Water Sup/Sanit	11/07/2012	31/12/2018	6.900.000,00	28,76
	SOUS PROGRAMME AEPA CENTRES SECONDAIRES	Water Sup/Sanit	11/07/2012	31/12/2018	2.559.923,54	8,9
	Centrafrique	PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL-PARCGEF	Multi-Sector	31/01/2011	31/12/2015	4.000.000,00
PROJET D'APPUI INSTITUTIONNEL-PARCGEF		Multi-Sector	31/01/2011	31/12/2015	500.000,00	0
PROGRAMME D'URGENCE D'APPUI A LA SORTIE DE CRISE ET A LA REPRISE ECONOMIQUE		Multi-Sector	25/06/2014	31/12/2015	2.300.000,00	100
PROGRAMME D'URGENCE D'APPUI A LA SORTIE DE CRISE ET A LA REPRISE ECONOMIQUE		Multi-Sector	25/06/2014	31/12/2015	12.700.000,00	100
PROJET DE DEVELOP COMMUNAUTAIRE (PDCAGV)		Social	22/07/2009	30/06/2016	8.000.000,00	37,19
APPUI EN STATISTIQUE		Multi-Sector	01/11/2012	30/11/2014	1.348.000,00	0

APPENDICE III. Carte de la zone de PRESIBALT



Cette carte est destinée exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle est jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

APPENDICE IV : Note sur la prise en compte des facteurs de fragilité

Introduction

L'annexe donne un aperçu sur la manière dont le programme a pris en compte les aspects relatifs à la fragilité et au conflit. Alors que le projet traite essentiellement des sources environnementales de la fragilité, il est aussi mis en œuvre dans un contexte de conflits locaux, nationaux et régionaux et d'instabilité qui, ensemble, servent à aggraver la fragilité à base environnementale.

L'analyse ci-dessous reflète les risques posés par les conflits existants ou potentiels et par la fragilité sur la mise en œuvre du programme, et les risques posés par un manque d'intervention. L'analyse de la fragilité au niveau de chaque pays partageant le bassin du Lac Tchad (Tchad, RCA, Cameroun, Niger, Nigéria) est en train d'être menée sous la direction du Département d'Appui à la Transition (ORTS).

La note présente également le processus de consultation et les activités et mesures clés qui ont été menés afin de s'assurer du renforcement de la résilience dans le contexte du projet.

A. Aspects et contextes de la fragilité traités par le programme

La Banque a conduit deux études importantes sur le bassin du Lac Tchad : étude de transfert des eaux interbassins (2011), étude de l'état actuel du Lac (2013) et étude d'élaboration des schémas directeurs de lutte contre l'érosion et l'ensablement (2013). Les résultats de ces études ont permis de préparer le PRESIBALT et plus précisément d'évaluer les facteurs de résilience socio-écologique du Lac Tchad. Ces études ont montré que le Lac Tchad subit une dégradation progressive de ses écosystèmes productifs résultant de la variabilité naturelle du Lac, du changement climatique et des actions anthropiques. Cette situation qui touche tous les pays du bassin à des degrés divers entraîne une vulnérabilité croissante et une dégradation des conditions de vie des populations, soit environ 50 millions de personnes. En plus d'une réduction de la superficie en eau libre du Lac (90% en certaines années), de nombreux problèmes sont apparus comme des pertes de production céréalière (10% de déficit), mais aussi de la pêche et de l'élevage. Au niveau environnemental, il a été noté une progression de la salinisation des sols et des nappes phréatiques, l'invasion de végétaux aquatiques, l'accentuation de l'ensablement ayant entraîné une réduction des terres de culture et une baisse de l'écoulement des eaux fluviales du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobé vers le Lac. Il en résulte une augmentation de la pression démographique sur cet environnement du reste fragile et, par ce fait, des conflits intercommunautaires liés à l'accès aux ressources partagées.

Suite à l'approbation de la Stratégie de la Banque concernant la Fragilité et le Renforcement de la Résilience en Afrique (2014-2019), ORTS a conduit une étude d'évaluation de la fragilité du Sahel (qui couvre quelques pays concernés par le bassin du Lac Tchad à savoir le Niger, le Nord du Nigeria et le Chad) dont le rapport est en cours de finalisation ainsi qu'une étude d'évaluation de fragilité du Niger. Tandis que les études d'évaluation de la fragilité du Cameroun et de la RCA sont en cours, les notes synthèses sur la fragilité de ces pays ont été préparées. Ces analyses ainsi que les notes de synthèse produites par l'Institut Français des Relations Internationales (IFTRI) ont permis d'effectuer une revue sur les facteurs sécuritaires, politiques, économiques, sociaux et environnementaux qui entraînent la fragilité dans les pays partageant le bassin du Lac Tchad.

Analyse Conflit / Fragilité

Le bassin du Lac Tchad est partagé par le Cameroun, le Niger, le Nigéria, la RCA, et le Tchad. La fragilité qui caractérise cette zone se situe au plan sécuritaire, économique, social, politique en plus de la dimension environnementale suffisamment renseignée par ce programme.

Insécurité transfrontalière

Le bassin du Lac Tchad connaît une insécurité transfrontalière profitant de la porosité des frontières et caractérisée par des faits ci-après: (i) le banditisme militaire transfrontalier et le vagabondage des groupes armés dont Boko Haram, (ii) une large palette d'activités illégales et criminelles comprenant le trafic d'armes légères et de produits de contrebande (carburant, médicaments, véhicules et pièces détachées), (iii) le trafic d'êtres humains et de documents d'identité, (iv) l'insécurité foncière transfrontalière. Cette insécurité transfrontalière s'inscrit dans l'histoire des dynamiques sociopolitiques et économiques de cette région commune au Cameroun, à la République centrafricaine, au Niger, au Nigeria et au Tchad, et qui sont fondées notamment sur l'élevage bovin et le nomadisme pastoral. Elle prend racine dans les razzias précoloniales pratiquées par quelques groupes ethniques. Ces activités avaient une portée essentiellement économique et financière, car elles permettaient à de grandes entités politiques de renflouer leurs caisses en période de saison sèche ou lors de crises de trésorerie, et aux paysans de compenser les mauvaises récoltes ou de reconstituer des troupeaux décimés par de fréquentes épizooties ou par la rareté des pâturages en saison sèche.

La razzia constituait ainsi une forme d'économie parallèle et quasi légale tant que l'auteur ne la menait pas contre un membre de sa communauté. Elle n'était condamnée que si on ne rapportait pas au chef de cette communauté sa part du butin en sa qualité d'usufruitier de toute source d'accumulation. Ainsi l'auteur de la razzia était-il protégé par les chefs de villages ou de cantons en contrepartie du partage du butin avec eux : il était une sorte de « bandit-noble ». De surcroît, elle était valorisante et considérée comme une preuve de bravoure tant elle n'était pas associée à des massacres de populations.

Lorsque le bassin du lac Tchad fut partagé entre les empires coloniaux allemand, britannique et français à la fin du XIXe siècle, ces pratiques furent interdites. La razzia entra alors dans la clandestinité, désormais organisée par de petites bandes regroupant des proches parents ou des connaissances de village. Si la justice punissait leurs auteurs, ces derniers trouvaient dans les maisons d'arrêt, en particulier la prison de Maroua (Cameroun), un lieu de rencontre où se tissaient de nouveaux liens. Par ailleurs, ceux qui s'évadaient de prison, des fugitifs et des repris de justice ainsi que d'anciens détenus, trouvaient dans la brousse un refuge, pourvoyeur de ressources dont ils étaient prédateurs. De ces rencontres et de ces expériences est né le « banditisme rural professionnel transethnique », communément désigné sous le vocable de zarguina, différent du vol occasionnel. Certains bandits de renom, surnommés soongoobe⁷, étaient considérés comme des résistants, des contestataires de l'ordre colonial, voire des protecteurs sociaux contre ce même ordre. Enfants du village, les zarguina jouissaient de la solidarité, de la protection de leur communauté ainsi que de leur complicité par la loi du silence, face à la justice, de sorte que les poursuites et les répressions entraînaient de longues périodes de calme et de sécurité. La razzia s'est ainsi transformée en banditisme rural transethnique mené par des repris de justice qui s'appuyaient, pour se soustraire à la loi, sur les solidarités ethniques transfrontalières. De son côté, le développement des villes générait aussi un banditisme urbain. Mais les braquages, les embuscades sur les routes et les razzias de troupeaux reprenaient quand la surveillance se relâchait, les marchands circulaient et les marchés se remettaient à prospérer. Le phénomène n'a donc pas été éradiqué sous la colonisation ni après la colonisation d'ailleurs, en dépit de l'exécution publique de certains bandits à Maroua pour l'exemple – comme celle de Boubakar Batinda – dans les années 1970. La répression visant ces brigands n'a pas

éradiqué le phénomène mais a néanmoins instauré une accalmie qui fut rompue à la fin des années 1970 par la guerre civile tchadienne. L'introduction des armes de guerre dans ce qui n'était que banditisme et l'irruption d'ex-combattants aguerris aux techniques de guérilla transformèrent le phénomène dans ses capacités d'agression et d'organisation de l'insécurité. Les contestations sociopolitiques des années 1990, sur fond de rébellions armées et de tensions ethniques, ont installé la violence et le crime dans le paysage économique et politique du bassin du lac Tchad.

Tous ces phénomènes restent liés et ont des répercussions sur les équilibres démographiques, la sécurité intérieure des États et leur économie. Ils ont suscité la mise en place de politiques nationales sécuritaires et répressives, avec plus ou moins de succès. Alors que les réseaux criminels reposent sur des ressorts transfrontaliers, la coopération transfrontalière entre les États en matière de sécurité est restée timide voire inexistante. La montée en puissance du groupe islamiste nigérian Boko Haram dans cette même zone située à la lisière du Sahel ainsi que d'Al-Qaida au Maghreb Islamique (AQMI) sont de nature à engendrer et à accélérer la formation de nouvelles formes de menaces surtout que ces groupes terroristes s'appuient également sur la solidarité transethnique.

Comment le programme prend en compte l'insécurité transfrontalière

Suite à l'insécurité transfrontalière et notamment le phénomène de terrorisme dans la zone, le choix des sites du programme a été effectué en tenant compte de l'accessibilité sécuritaire. Une cartographie des sites a été effectuée en identifiant ceux dans lesquelles les activités du programme sont faisables. En effet, le risque de l'insécurité est modéré dans les régions de Mambere Kadei de la RCA, les régions de Diffa et Zinder au Niger, les états de Bauchi, Jigawa et Kano au Nigéria et les régions d'Adamawa, Nord et Extrême Nord du Cameroun et les régions de Logone Occidentale, Logone orientale, Chari Baguirmi, Hadjer - lamis, Tandjilé, Lac, Mandoul, Moyen Chari, Mayo Kebbi, Kanem, Guéra, Ouadaï et de Batha au Tchad. Les PTFs continuent à intervenir dans ces zones à travers les projets à l'impact rapide exécutés principalement par les prestataires locaux et ONGs issues des régions d'intervention.

Situation socio-économique

Le bassin du Lac Tchad est également marqué par des tensions sociales et des conflits intercommunautaires. Les principales sources de conflits sont le manque de ressources et donc par conséquence le manque en terres cultivables, le manque des aires de pâturage, tout comme la baisse au niveau de la pêche et les mouvements migratoires. Toutes sont liées les unes aux autres.

La baisse des prises en matière de pêche dans le canton Bol est liée à la situation générale du Lac Tchad qui a entraîné une baisse drastique de la production piscicole qui était dans les années précédentes une activité importante dans le canton. Beaucoup de ménages pouvaient assurer l'alimentation de leur famille avec voir même revendre le surplus. À cette situation s'ajoute les mouvements migratoires. Beaucoup de cultivateurs et éleveurs locaux tout comme des pêcheurs se déplacent avec leur famille vers la vallée du Lac Tchad à la recherche des terres cultivables. La recherche de nouveaux champs de culture a entraîné la disparition ou la destruction des certaines aires de pâtures. Cette concurrence à la terre a conduit aux conflits sociaux.

Les conflits sociaux s'attisent également dans un contexte marqué par un niveau élevé de chômage surtout pour les jeunes qui se rejoignent, par manque d'occupation, les groupes terroristes et les groupes de gangs. La situation des réfugiés issus des conflits dans les pays avoisinant le Lac est également préoccupante. La zone est en définitive marquée par une précarité des conditions de vie des populations en ce qui concerne surtout l'hygiène, la santé et l'éducation.

Au niveau essentiellement économique, il y a lieu de noter en ce qui concerne le bassin du Lac Tchad, une absence d'une politique cohérente d'aménagement et d'exploitation des ressources ainsi qu'une faible capacité de mobilisation des ressources.

Comment le programme prend en compte la situation économique et sociale

Le projet contribuera à l'amélioration de la situation sociale dans le bassin du Lac Tchad à travers les actions ci-après: (i) renforcement de l'emploi et des revenus par les travaux à haute intensité de main d'œuvre en période de contre saisons, le financement de 800 Activités génératrices de revenus (y inclut valorisation des productions utilisant des technologies vertes) ; (ii) alphabétisation et formation aux métiers porteurs intégrés dans la dynamique de l'économie du Lac ; (iii) renforcement de l'accès et de l'utilisation des infrastructures de base en matière de santé primaire, d'accès à l'eau potable et de centres multifonctionnels équipés de kiosques solaires ; (iv) financement de 10 campagnes de sensibilisation sur l'hygiène, les maladies hydriques (choléra, diarrhée, typhoïde et paludisme avec distribution de 50000 moustiquaires imprégnés), l'inclusion des femmes (et leadership) au sein des structures des comités de points d'eau.

Sur le plan économique, le projet appuiera les actions suivantes : (i) identification des principaux pôles de croissance verte et des maillons de création de plus-value pour les produits stratégiques (poisson, bois, bétail, céréales) du bassin ; (ii) mise en œuvre du plan d'aménagement des pêches basé sur une approche éco systémique ; (iii) financement d'un système d'information sur le marché régional des principales productions, à base de téléphonie mobile ; (iv) évaluation économique des services environnementaux et opérations pilotes de paiement pour services environnementaux (PSE) au bénéfice des communautés rurales, incluant les groupements féminins ; (v) appui aux pays dans le processus de ratification et mise en œuvre de la Charte de l'eau du Bassin du Lac Tchad.

B. Consultation au niveau communautaire et approche participative

Le présent programme est conçu selon une approche intégrée et participative pour accroître, d'une part, l'appropriation du programme par les bénéficiaires et, d'autre part, la résilience des populations rurales pauvres. En premier lieu, la conception du programme résulte de concertations populaires (séances de réunion-discussions et ateliers de restitution) avec les parties prenantes (populations rurales, ONG, institutions etc.) qui ont exprimé leurs avis et préoccupations par rapport au déficit en eau, financement des AGRs, l'insécurité, l'accès à l'infrastructure sociale et cela, durant les phases d'identification, de préparation et d'évaluation. En second lieu, la démarche participative qui a permis aux parties prenantes d'adhérer aux objectifs et choix techniques du programme, sera poursuivie et renforcée pendant la phase de mise en œuvre. Ainsi, des partenariats seront établis entre les administrations, les collectivités locales, les ONG, les communautés et les associations de producteurs, pour l'exécution de toutes les activités. Les populations riveraines seront aussi étroitement associées à la gestion des infrastructures et équipements communautaires et aux mécanismes locaux de gestion des conflits.

C. Activités clés prévues et mesures relatives à la gestion des conflits

- ✓ Création de site patrimoine mondial et Programme intergouvernemental Homme et Biosphère par l'UNESCO
- ✓ L'investissement dans les ressources humaines et financières et le renforcement des capacités appropriées et les systèmes de connaissances
- ✓ De structures de gouvernance solides, bénéficiant de l'appui de capacités institutionnelles pertinentes

- ✓ Intégrer l'entendement des systèmes sociaux, culturels, environnementaux et économiques, dans un souci d'appuyer toute prise de décision documentée et la gestion intégrée du capital naturel
- ✓ Mener la majorité des actions au niveau de la communauté locale, au niveau du système du fleuve et au niveau du bassin
- ✓ L'implication active et participative de la diversité des groupes ethniques, sociaux et culturels
- ✓ Réalisation d'une étude régionale sur le diagnostic et l'impact des conflits sur l'économie du Lac et appui aux communes dans la résolution des conflits.
- ✓ Les bénéficiaires directs et indirects du programme sont les 15,3 millions de personnes vivant sur les rives du Lac Tchad et dans son arrière-pays immédiat. Ils produisent annuellement 50-100 000 tonnes de poisson, près de 10 millions de tonnes de céréales et 52 million d'Unité Bétail Tropical (UBT) par an. Le programme contribuera à renforcer leurs capacités de résilience et à améliorer la gouvernance locale des ressources. Les femmes, les jeunes chômeurs bénéficieront également des formations aux métiers, de l'insertion professionnelle et des activités génératrices de revenus. Enfin, les chaînes de valeur seront développées pour le poisson qui domine l'intérieur du Lac, les céréales sur les rives extérieures, et les produits de l'élevage dans l'arrière-pays immédiat. La conception du PRESIBALT a également intégré les préoccupations relatives aux conflits sociaux pour l'usage des ressources. C'est ainsi que plus de 300 000 ha de plaines d'inondation, de terres agricoles récupérées, de petits périmètres irrigués villageois (PPIV) et de pâturages mis en valeur par les aménagements bénéficieront aux communautés pour mener étendre leurs activités de production. La dimension sociale de la résilience est favorisée par la réinsertion socio-professionnelle des couches vulnérables, notamment les femmes et les jeunes, de même que le financement de 800 activités génératrices de revenus (AGR), des travaux HIMO et des chaînes de valeurs des principaux produits qui nourrissent les échanges commerce intra régional (poisson, céréales, bétail, etc.). Des milliers de jeunes (30 500) seront formés aux métiers, créeront leurs entreprises à empreinte écologique, et sortiront progressivement de l'emprise des groupes terroristes. Enfin, la création de la Réserve de biosphère transfrontalière (RBT), tout comme la mise en œuvre de la Charte de l'eau du Lac Tchad et des différents plans d'aménagement et de gestion, impulseront une bonne gouvernance locale et régionale des ressources naturelles.

D. Mise en œuvre, Supervision et Suivi après l'approbation par le Conseil

Une évaluation de la fragilité pour la région du Sahel est actuellement en cours et se terminera au début de 2015. En outre, ORTS procède à une évaluation complète de la fragilité pour le Tchad, le Cameroun, la RCA en plus de celle qui a été réalisée sur le Niger. Les résultats existants et attendus de ces études viendront enrichir de manière continue la mise en œuvre de PRESIBALT. En outre, ORTS développe des notes d'orientation sur l'utilisation du prisme de la fragilité dans les opérations financées par la Banque. Comme un projet phare dans l'une des régions les plus fragiles du monde, ORTS examinera l'opportunité d'expérimenter le prisme de la fragilité au PRESIBALT au lors du lancement et au cours de la supervision sur le terrain. En outre, le projet a prévu une implication des communautés locales bénéficiaires aux missions de supervision et de suivi sur terrain.

APPENDICE V: Principales infrastructures prévues par pays

Infrastructure/Biens	Unité	Cameroun	Niger	Nigeria	RCA	Tchad	Total
Réhabilitation des plaines d'inondation	Km ²	445	0	418	0	0	863
Dragage de voie du transport du Lac	km	80	640	640	0	240	1600
Aménagement antiérosif	ha	2000	2000	4000	500	1500	10000
Stations hydrologiques	Nb	10	4	16	10	37	77
Stations agro-météorologiques	Nb	1	1	2	0	1	27
Piézomètres	Nb	8	7	13	5	7	40
Manomètres	Nb	3	3	8	2	4	20
Data logers	Nb	2	1	2	1	2	8
Unité de traitement de données satellitaires	U	0	0	0	0	1	1
Périmètres irrigues villageois	Ha	140	150	220	30	60	600
Mares agropastorales	Nb	0	1	2	0	0	3
Marchés ruraux	Nb	5	5	8	1	2	20
Pistes rurales	km	65	90	140	34	36	365
Plateformes multifonctionnels	Nb	2	2	2	2	2	10
Centres d'éducation	Nb	1	1	1	1	1	5
Centres de sante	Nb	1	1	1	1	1	5
Mini-systèmes d'électrification rurale	Nb	1	1	1	1	1	5
Forages	Nb	84	90	130	20	36	360
Moulins	Nb	35	35	55	10	15	250
Foyers de fumage	Nb	12	12	20	1	5	877
Décortiqueuses	Nb	35	35	55	10	15	250
Machine à glace/Chambre froide	Nb	2	2	4	1	1	10
Ateliers de filetage	Nb	1	0	1	0	1	3
Laiteries	Nb	12	12	20	2	4	50